
Assemblée des États Parties

Distr. : générale
4 novembre 2009

FRANÇAIS
Original : anglais

Huitième session

La Haye

18-26 novembre 2009

**Élection de juges visant à pourvoir deux sièges vacants à la
Cour pénale internationale**

Additif

Annexe

Liste des candidats par ordre alphabétique (avec exposé des qualifications)

Table des matières

| | <i>Nom et nationalité</i> | <i>Page</i> |
|----|------------------------------------------------|-------------|
| 1. | Fernández de Gurmendi, Silvia (Argentine)..... | 3 |
| 2. | Medina Quiroga, Cecilia (Chile) | 11 |
| 3. | Monroy Cabra, Marco Gerardo (Colombie)..... | 20 |
| 4. | Ozaki, Kuniko (Japon)..... | 28 |
| 5. | Pollard, Duke E. E. (Guyana)..... | 36 |

1. Fernández de Gurmendi, Silvia (Argentine)

[Original : espagnol]

Note verbale

L'Ambassade de la République argentine auprès du Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, conformément au paragraphe 5 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6, a l'honneur d'informer le Secrétariat que la République argentine a décidé de présenter la candidature de Mme Silvia Fernández de Gurmendi au siège de juge à la Cour pénale internationale, qui est devenu vacant à la suite de la décision de M. Mohamed Shahabuddeen de ne pas assumer ses fonctions de juge, ainsi qu'il est indiqué dans la note ICC-ASP/8/S/20 du 13 mai 2009.

La candidature de Mme Silvia Fernández de Gurmendi est présentée conformément à la procédure prévue au paragraphe 4 a) i) de l'article 36 du Statut de Rome. Aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome, la candidature de Mme Silvia Fernández de Gurmendi est soumise au titre de la liste A.

L'exposé des qualifications prévu au paragraphe 4 a) de l'article 36 du Statut de Rome et au paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6, ainsi que la notice biographique de Mme Silvia Fernández de Gurmendi, sont joints à la présente.

Exposé des qualifications

Exposé présenté conformément au paragraphe 4 a) de l'article 36 du Statut de Rome et au paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6

a) Mme Silvia Fernández de Gurmendi est une juriste et une diplomate dont les qualités ont suscité beaucoup d'éloges. Dans tous les postes qu'elle a occupés, elle s'est acquittée de ses fonctions avec impartialité et intégrité. Elle réunit les conditions requises pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires en République argentine.

Elle concilie, en premier lieu, une compétence et une expérience reconnues dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale et, en second lieu, une compétence et une expérience professionnelle reconnues dans les domaines du droit international, du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

Sa connaissance et son expérience du droit pénal international proviennent dans une large mesure de son étroite association, sur une longue durée, au processus de création de la Cour pénale internationale. En raison de sa participation active et prolongée à l'ensemble du processus de création et de mise en place de la Cour pénale internationale, et de son activité ultérieure au Bureau du Procureur, elle a acquis une connaissance et une compréhension approfondies du système de la Cour pénale internationale, y compris du droit qui lui est applicable, du fonctionnement de chacun des organes de la Cour et de la façon dont ils collaborent entre eux, ainsi qu'avec les États et les autres acteurs de la communauté internationale. Compte tenu notamment de sa participation à l'élaboration de la procédure pénale de la Cour, Mme Silvia Fernández de Gurmendi possède une connaissance étendue, sur le plan théorique et au niveau

pratique, du système procédural complexe qui régit l'institution. Elle a en effet dirigé l'ensemble du processus d'élaboration de la procédure pénale que prévoit le Statut (chapitres V, VI et VIII) et, à la suite de la Conférence de Rome, elle a continué de diriger les travaux de rédaction du Règlement de procédure et de preuve. Après l'achèvement de ce dernier texte, elle a présidé le Groupe de travail sur le crime d'agression.

De 2003 à 2006, Mme Silvia Fernández de Gurmendi a eu l'occasion de mettre en pratique, au Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale, les dispositions arrêtées par le Statut de Rome et le Règlement de procédure et de preuve. En tant que directrice de la Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération, elle a pris part à l'examen préliminaire des situations et des affaires, en concevant des mécanismes destinés à la réception et au traitement de communications portant sur des crimes internationaux, en obtenant une coopération internationale et une assistance judiciaire, et en menant des missions dans les régions afférentes aux situations faisant l'objet d'un examen ou d'une enquête.

En raison également des autres activités et responsabilités qu'elle a exercées au cours de sa carrière professionnelle (y compris les fonctions de directrice générale pour les droits de l'homme, de directrice générale adjointe pour les droits de l'homme et de conseiller juridique adjoint au Ministère des Relations extérieures de la République argentine, Mme Silvia Fernández de Gurmendi a acquis une connaissance approfondie du droit international, du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

Dans ses fonctions actuelles, en sa qualité de directrice générale pour les droits de l'homme, elle continue d'être mêlée à des questions ayant trait à la justice transitionnelle, à la prévention du génocide et à d'autres crimes internationaux. Parmi ses autres responsabilités, figurent la représentation de la République argentine devant des organes chargés des droits de l'homme, au niveau international et au niveau régional, et l'intervention en qualité de représentante ou d'agent de l'État lors d'instances portées devant des organes du système interaméricain de protection des droits de l'homme (Commission interaméricaine des droits de l'homme et Cour interaméricaine des droits de l'homme).

De 1994 à 2000, Mme Fernández a été conseiller juridique de la Mission permanente de la République argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies, et elle est intervenue en tant que déléguée à la Sixième Commission (dont elle a été le rapporteur en 1994) ainsi que devant d'autres comités juridiques de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Dans le cadre de cette activité, elle a pris part à de nombreuses phases de négociations concernant des questions juridiques et elle a joué un rôle moteur dans l'élaboration des instruments essentiels visant à combattre le terrorisme international et à promouvoir le droit international humanitaire. Elle a présidé, entre autres, à l'ensemble des étapes de préparation de la Déclaration sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international (1994) et de la Déclaration la complétant (1995) ainsi que de toutes les résolutions qui ont été adoptées par la suite, au sein de la Sixième Commission, sur cette question, jusqu'à ce qu'elle quitte ses fonctions en 2000. Elle a aussi joué un rôle important et reconnu sur le plan international lors des négociations portant sur la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif et la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. En raison de son expérience et de ses connaissances particulières sur ces questions et les sujets qui s'y rattachent, elle a été invitée par le Haut Commissariat des Nations Unies à présider le Groupe international d'experts sur les mercenaires, afin de proposer des mesures destinées à empêcher le recrutement de mercenaires et à soumettre à des contrôles les compagnies de sécurité (résolution 56/232).

Mme Fernández a pris part à des activités d'enseignement tout au long de sa carrière, y compris en tant que professeur de droit pénal international à l'Université de Palerme et à l'Université de Buenos Aires, fonctions qu'elle occupe encore à ce jour. Elle a été invitée, par de nombreuses universités ainsi que par des organisations nationales et internationales, à prendre la parole ou à intervenir lors de débats devant des comités, et elle a publié un nombre important d'écrits, en Argentine et à l'étranger, sur des questions ayant trait au droit international humanitaire, aux droits de l'homme et au droit pénal international.

En plus de l'espagnol, sa langue maternelle, Mme Fernández de Gurmendi maîtrise parfaitement les deux langues de travail de la Cour, l'anglais et le français.

La candidature de Mme Fernández est présentée conformément à la procédure de nomination des candidats visant à occuper dans leur pays, aux termes du paragraphe 4 a) i) de l'article 36 du Statut de Rome, les plus hautes fonctions judiciaires.

b) Pour les besoins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome, et compte tenu de la conjonction de ses compétences, Mme Fernández a choisi d'être candidate sur la liste A.

c) La candidature de Mme Silvia A. Fernández de Gurmendi tient compte de la nécessité d'assurer la représentation des principaux systèmes juridiques du monde, une représentation géographique équitable et une représentation équitable des hommes et des femmes, conformément aux dispositions du paragraphe 8 a), i) à iii), de l'article 36 du Statut de Rome. La candidature de Mme Fernández de Gurmendi est de nature à assurer à la Cour une composition appropriée, dans la mesure où elle représente, en premier lieu, le système de droit civil, en deuxième lieu, le groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et, en troisième lieu, le sexe féminin.

En sus de ce qui a été mentionné ci-dessus et compte tenu de l'addition des connaissances et de l'expérience de la candidate, qui peut appartenir à l'une ou à l'autre catégorie de juge (A et B), l'élection de Mme Fernández contribuera, de manière générale, à assurer une composition équilibrée de la Cour.

d) En plus de ses connaissances et de son expérience générale en droit pénal international, en droit international humanitaire et en droits de l'homme, Mme Fernández de Gurmendi dispose, conformément au paragraphe 8 b) de l'article 36 du Statut de Rome, d'une expérience particulière des questions concrètes se rapportant à des situations de justice transitionnelle, y compris le droit à la vérité, le rétablissement de l'identité des enfants enlevés illégalement et la disparition forcée des personnes.

e) Mme Silvia A. Fernández de Gurmendi n'a pas de double nationalité, aux termes du paragraphe 7 de l'article 36 du Statut de Rome. Sa candidature est présentée comme étant celle d'une ressortissante de la République argentine.

Renseignements personnels

Nom : Silvia Alejandra Fernandez de Gurmendi

Date de naissance : 24 octobre 1954

Nationalité : argentine

Exposé récapitulatif des compétences et expériences significatives

- Vingt ans de pratique du droit international, du droit humanitaire et des droits de l'homme.
- Douze ans de participation au processus visant à la création et à la mise en place de la Cour pénale internationale et exercice de responsabilités de direction à ce stade, et également rôle moteur tout au long du processus d'élaboration de la procédure pénale de la Cour.
- Expérience professionnelle tirée de la participation à des instances pénales devant la Cour pénale internationale.
- Professeur de droit pénal international à l'Université de Buenos Aires.
- Publications, en Argentine et à l'étranger, sur des sujets de droit international, de droit international humanitaire, de droits de l'homme et de droit pénal international.
- Excellente connaissance et pratique courante des deux langues de travail de la Cour.

Diplômes et titres obtenus

Diplôme en droit, Faculté de droit et des sciences sociales, Université de Cordoba (Argentine).

Diplôme d'études spécialisées en droit public (mastère), Faculté de droit et des sciences économiques, Université de Limoges (France).

Docteur en droit (PhD), Faculté de droit, Université de Buenos Aires (Argentine).

Expérience professionnelle

Diplômée (*cum laude*) de l'Académie diplomatique de l'Argentine (1987-1988). Rejoint en 1989 les rangs de la carrière diplomatique.

Fonctions occupées à présent

Directrice générale des droits de l'homme, Ministère des Relations extérieures, Argentine.

Parmi ses principales fonctions et responsabilités, figurent la représentation de l'Argentine devant les organes veillant à la protection des droits de l'homme, au niveau mondial et régional; l'intervention, en qualité de représentante ou d'agent de l'Argentine, à l'occasion d'affaires portées devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme et la Cour interaméricaine des droits de l'homme; la délivrance d'avis sur les mécanismes de justice transitionnelle et les questions relatives à la prévention du génocide et à d'autres crimes internationaux.

Expérience antérieure liée à la Cour pénale internationale (1995-2006)

A beaucoup contribué à la rédaction des instruments constitutifs de la Cour pénale internationale, aux négociations y afférentes ainsi qu'à son démarrage opérationnel. Parmi d'autres activités, a présidé à la totalité du processus de rédaction des actes afférents à la procédure de la Cour (chapitres V, VI et VII du Statut de Rome et Règlement de procédure et de preuve). Après la mise en place de la Cour, a rejoint le Bureau du Procureur comme conseiller spécial et comme directrice de la Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération.

Négociation du Statut de Rome (1995-1998)

A joué un rôle moteur durant le processus de négociation en exerçant les fonctions suivantes :

- Présidente du Groupe de travail sur la procédure pénale (1995-1998);
- Vice-présidente du Comité ad hoc des Nations Unies pour la création d'une Cour criminelle internationale (1995);
- Vice-présidente de la Commission préparatoire des Nations Unies pour la création d'une Cour criminelle internationale (1996-1998);
- Vice-présidente du Comité plénier à la Conférence diplomatique de plénipotentiaires sur la création d'une Cour criminelle internationale, qui s'est tenue à Rome (1998).

Négociation des instruments complétant le Statut de Rome (1998-2002)

- Présidente du Groupe de travail sur le Règlement de procédure et de preuve de la Commission préparatoire pour la Cour pénale internationale (1998-2000);
- Présidente du Groupe de travail sur l'agression de la Commission préparatoire pour la Cour pénale internationale (2001-2002).

Mise en place de la Cour

Chargée, en qualité de Présidente, d'exercer la «fonction d'interlocuteur», avec la responsabilité de définir l'agencement des mécanismes de la Cour. Cette fonction a été retenue en 2001 par la Commission préparatoire des Nations Unies pour la création d'une Cour criminelle internationale en vue de l'entrée en vigueur du Statut de Rome. Elle visait à instituer un interlocuteur entre l'État hôte et la Cour, qui ait à gérer les aspects pratiques de la mise en place, au niveau pratique, de la Cour. L'organe investi de cette tâche a recensé les systèmes de base qu'il convenait d'établir et a élaboré des plans d'action dans les domaines des ressources humaines, des finances, des technologies de l'information, de la sécurité, de la gestion des locaux, de l'information publique et des questions juridiques. Cet organe a également recruté une équipe préalable d'experts dans certains secteurs. La fonction d'interlocuteur a permis de faire en sorte que l'infrastructure de base existante soit en mesure d'accueillir les premiers fonctionnaires de la Cour et d'assurer la conservation des éléments d'information sur des crimes qui avaient été reçus avant que le Statut de Rome n'entre en vigueur.

Conseiller spécial et directrice de la Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération au Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale (juin 2003-décembre 2006)

Parmi ses principales fonctions et responsabilités, figuraient la participation aux travaux du Comité exécutif, chargé de la gestion d'ensemble du Bureau du Procureur, la délivrance d'avis sur les politiques à suivre, les stratégies à adopter et la sélection d'affaires et de situations, et la supervision des équipes d'enquêteurs.

Parmi ses autres fonctions et responsabilités, figuraient la préparation de rapports juridiques sur la compétence de la Cour et la recevabilité de situations et d'affaires; la participation à la rédaction de mémoires juridiques et à des délibérés; l'élaboration de systèmes destinés à la réception et au suivi de communications en matière de crimes ainsi qu'à l'obtention de la coopération et de l'assistance judiciaire; la direction de missions du Bureau du Procureur sur le territoire d'États où une situation avait été déférée à la Cour et faisait l'objet d'un examen préliminaire ou d'une enquête.

Autres fonctions significatives exercées

De 2000 à 2003, a occupé les postes suivants :

- Directrice générale adjointe des droits de l'homme (Ministère des Relations extérieures de l'Argentine). Parmi d'autres fonctions, a été membre de la Commission nationale du droit international humanitaire.
- Conseiller du ministre de la Justice.
- Conseiller juridique adjoint (Ministère des Relations extérieures de l'Argentine). Parmi d'autres fonctions, a été membre de commissions nationales d'experts instituées pour assurer la mise en œuvre au niveau interne du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.
- Présidente du Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires mis en place par le Haut Commissariat aux droits de l'homme, conformément à la résolution 56/232 de l'Assemblée générale, aux fins de recommander des mesures pour empêcher le recrutement de mercenaires et assujettir davantage les compagnies privées de sécurité à l'obligation de rendre des comptes.

Conseiller juridique de la Mission permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies (1994-2000)

Représentante de l'Argentine à la Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies et devant d'autres organes juridiques de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. A joué un rôle moteur au sein de nombreux groupes de négociation et de comités portant sur des questions de droit international humanitaire et de droit pénal international, y compris notamment les groupes et comités mis en place dans le cadre du processus de création de la Cour pénale internationale (ainsi qu'il est précisé ci-dessus). A été, parmi d'autres fonctions, rapporteur de la Sixième Commission et Vice-présidente du Comité ad hoc des Nations Unies qui a élaboré la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

Conseiller juridique à la direction des affaires juridiques du Ministère des Relations extérieures de l'Argentine (1989-1994)

Expérience universitaire

Professeur de droit pénal international à l'Université de Buenos Aires (programme du mastère en relations internationales).

Ancien professeur de droit pénal international à l'Université de Palerme et ancienne chargée de cours en droit international à l'Université de Buenos Aires.

Langues

Espagnol : langue maternelle

Français : diplôme de langue et civilisation française, Université de la Sorbonne, Paris (France)

Anglais : certificat d'aptitudes linguistiques, Nations Unies

Allemand : (niveau de base), certificat «Deutsch als Fremdsprache», Institut Goethe, Argentine

Publications sur la Cour pénale internationale et des sujets la concernant

- “The Legal Status of UN Peacekeepers in the Field: Security and Safety/Criminal and Disciplinary Law”, *Contemporary International Law Issues: Conflicts and Convergence*, 1995 Joint Conference of the American Society of International Law/Nederlandse Vereniging voor Internationaal Recht, Institut T.M.C. Asser, La Haye (Pays-Bas).
- “Elementos para el establecimiento de una corte penal internacional eficaz e independiente”, *Revista del Instituto Interamericano de Derechos Humanos*, Costa Rica, Nr. 23, enero-junio 1996.
- “The Role of the Prosecutor”, dans Roy S. Lee (sous la dir. de), *The International Criminal Court, The Making of the Rome Statute, Issues, Negotiations, Results*, Kluwer Law International, La Haye/Londres/Boston, 1999.
- “The Criminal Procedures - The Negotiating Process”, Roy S. Lee (sous la dir. de), *The International Criminal Court, The Making of the Rome Statute, Issues, Negotiations, Results*, Kluwer Law International, La Haye/Londres/Boston, 1999.
- “Iniciativas de las Naciones Unidas para combatir el terrorismo internacional”, *Revista del Instituto de Relaciones Internacionales*, Universidad de la Plata, Año 9, Nr. 17, Junio-Noviembre 1999.
- “La creación de la Corte Penal Internacional”, *Revista del Instituto de Relaciones Internacionales*, La Plata, Año 9, Nr. 19, Junio-Noviembre 2000.
- “La Corte Penal Internacional”, en CICR, Adaptación de la Legislación Interna para la sanción de las infracciones contra el derecho internacional humanitario, Informe de la Reunión de Expertos de Países Iberoamericanos, Madrid, 10-12 de marzo de 1999, Madrid/Bogotá 2000.
- “*The Elements of Crimes and the Rules of Procedure and Evidence of the International Criminal Court*”, R. Lee (sous la dir. de), associée au plan éditorial avec H. Friman, H. von Hebbel et D. Robinson, Transnational Publishers Inc, New York, 2001.
- “The Elaboration of the Rules of Procedure and Evidence”, *The Elements of Crimes and the Rules of Procedure and Evidence of the International Criminal Court*, Transnational Publishers Inc, New York, 2001.
- “Definition of Victims and General Principle”, *The Elements of Crimes and the Rules of Procedure and Evidence of the International Criminal Court*, Transnational Publishers Inc, New York, 2001.
- “The Rules of Procedure and Evidence”, European Conference on the Rome Statute of the International Criminal Court, *NPWJ*, Rome, 2001.
- “The Role of the Prosecutor”, *The Rome Statute of the International Criminal Court, a Challenge to impunity*, M. Politi et G. Nesi (sous la dir. de), Ashgate-Dartmouth, Aldershot/Burlington, États-Unis d’Amérique/Singapour/Sidney, 2001.
- “The Rules of Procedure and Evidence of the International Criminal Court” (avec H. Friman), *Yearbook of International Humanitarian Law*, Institut Asser, La Haye, 2001.
- “El acceso de las víctimas a la Corte Penal Internacional”, *La Corte Penal Internacional, La Casa de las Américas*, Madrid, 2002.
- “The Working Group on Aggression of the Preparatory Commission for the International Criminal Court”, *Fordham International Law Journal*, (Twenty-Fifth Memorial Issue, The Eve of the International Criminal Court: Preparations and Commentary), mars 2002.

- “El Estatuto de Roma de la Corte Penal Internacional: Extensión de los crímenes de guerra a los conflictos armados de carácter o internacional y otros desarrollos relativos al derecho internacional humanitario”, *Revista Lecciones y Ensayos*, Argentine, 2004.
- “The International Criminal Court and the Crime of Aggression: From the Preparatory Commission to the Assembly of States Parties and Beyond: An insider’s view”, M. Politi et G. Nesi (sous la dir. de), *The International Criminal Court and the Crime of Aggression*, Ashgate, 2004.
- “National Report (Argentina), The Rome Statute and Domestic Legal Orders”, Claus Kress, Bruce Broomhall, Flavia Lattanzi, Valeria Santori (sous la dir. de), *Constitutional Issues, Cooperation and Enforcement*, Volume II, Nomos Verlagsgesellschaft, Baden-Baden, 2004.
- “Rules of Procedure and Evidence and Regulations of the International Criminal Court”, (avec Hakan Friman), José Doria, Hans-Peter Gasser, Cherif Bassiouni (sous la dir. de), *The Legal Regime of the International Criminal Court, Essays in Honour of Professor Igor Blischchenko*, Martinus Nijhoff Publishers, 2009.

2. Medina Quiroga, Cecilia (Chili)

[Original : espagnol]

Note verbale

L'Ambassade de la République du Chili présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et a l'honneur de porter à sa connaissance que la République du Chili a décidé de présenter la candidature de Mme Cecilia Medina Quiroga au siège de juge de la Cour pénale internationale, qui est devenu vacant à la suite de la démission du juge Mohamed Shahabuddeen, ressortissant de la République du Guyana, aux fins des élections qui auront lieu à l'occasion de la huitième session de l'Assemblée qui se tiendra du 18 au 26 novembre 2009 à La Haye.

Mme Medina Quiroga a été Présidente de la Cour interaméricaine des droits de l'homme de 2008 à 2009 et a servi comme juge de cette Cour de 2004 à 2009.

La candidature de Mme Medina est présentée conformément au paragraphe 4 a) ii) de l'article 36 du Statut de Rome et, pour les besoins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome, Mme Medina Quiroga est candidate au titre de la liste B.

Sont joints à la présente note verbale la lettre de présentation du Groupe national chilien de la Cour permanente d'arbitrage, l'exposé des qualifications prévu au paragraphe 4 a) de l'article 36 du Statut de Rome et au paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6, ainsi que la notice biographique de Mme Medina Quiroga.

[...]

Lettre du Groupe national chilien de la Cour permanente d'arbitrage

En notre qualité de membres du Groupe national chilien de la Cour permanente d'arbitrage, et conformément au paragraphe 4 a) ii) de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, nous avons l'honneur de présenter la candidature de Mme Cecilia Medina Quiroga à un siège de juge de la Cour pénale internationale.

Mme Cecilia Medina Quiroga jouit d'une haute considération morale et est connue pour son impartialité et son intégrité, ainsi qu'en témoigne l'expérience étendue qu'elle a acquise au cours d'une carrière consacrée au droit et, en particulier, au droit international et aux droits de l'homme. Elle a un diplôme de sciences juridiques et sociales de l'Université du Chili et elle est docteur en droit de l'Université d'Utrecht (Pays-Bas). Elle exerce actuellement les fonctions de professeur de droit international public à la Faculté de droit de l'Université du Chili et de codirectrice du Centre des droits de l'homme de l'Université du Chili. Elle siège également au Conseil académique du programme doctoral de la même université.

De 2004 jusqu'à cette année, elle a été juge de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, et elle en a été la Présidente de 2008 à 2009.

De 1999 à 2000, Mme Medina a été également présidente du Comité des droits de l'homme des Nations Unies, dont elle a été membre, de 1995 à 2002, et vice-présidente de 1997 à 1998.

Mme Cecilia Medina a également une longue expérience et des connaissances étendues dans le domaine de la problématiques hommes-femmes. Elle a donné plusieurs cours et conférences sur les droits des femmes au sein de l'Institut interaméricain des droits de l'homme à San José (Costa Rica), du Centre de Maastricht sur les droits des hommes et des femmes constitué dans le cadre du Projet de recherches juridiques du Groupe international sur les droits de l'homme de Maastricht (Pays-Bas) et de l'American Society of International Law.

Elle a publié de nombreux livres et articles sur la question du droit des femmes, des adolescents et des victimes.

Nous vous prions en conséquence de bien vouloir porter le nom de Mme Cecilia Medina sur la liste des candidats, au titre de la liste B, au siège de juge de la Cour pénale internationale, conformément au paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome.

Signé:

Eduardo Vio Grossi
Membre du Groupe national de la CPA

Edmundo Vargas Carreño
Membre du Groupe national de la CPA

Hugo Llanos Mansilla
Membre du Groupe national de la CPA

Ximena Fuentes Torrijo
Membre du Groupe national de la CPA

Exposé des qualifications

Exposé présenté conformément au paragraphe 4 a) de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et au paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6

a) Mme Medina a une longue expérience de la pratique du droit, notamment dans le domaine du droit international et des droits de l'homme. Elle a un diplôme de sciences juridiques et sociales de l'Université du Chili et elle est docteur en droit de l'Université d'Utrecht (Pays-Bas). Elle est professeur de droit international public à la Faculté de droit de l'Université du Chili et de codirectrice du Centre des droits de l'homme de la même Faculté. Elle siège également au Conseil académique du programme doctoral de la Faculté.

b) Mme Medina a été juge de la Cour interaméricaine des droits de l'homme de 2004 à 2009, et elle en a été la Présidente de 2008 à 2009.

c) Mme Cecilia Medina a été également présidente, de 1999 à 2000, du Comité des droits de l'homme des Nations Unies, dont elle a été membre, de 1995 à 2002, et vice-présidente de 1997 à 1998.

d) Conformément au paragraphe 8 b) de l'article 36 du Statut de Rome, Mme Cecilia Medina dispose de connaissances étendues et d'une expérience dans le domaine des questions relatives à la problématique hommes-femmes, à la jeunesse et aux victimes. Elle a donné plusieurs cours et conférences sur les droits des femmes au sein de l'Institut interaméricain des droits de l'homme à San José (Costa Rica), du Centre de Maastricht sur les droits des hommes et des femmes constitué dans le cadre du Projet de recherches juridiques du Groupe international sur les droits de l'homme de Maastricht (Pays-Bas) et de l'American Society of International Law, où elle est intervenue sur le thème : *L'évolution du combat des femmes*

pour l'égalité sur le terrain des droits de l'homme. Elle est l'auteur de nombreuses publications sur ces sujets.

e) Mme Cecilia Medina a une parfaite maîtrise de l'anglais et du français, tant à l'écrit qu'à l'oral, ainsi que de l'espagnol et du néerlandais et, de ce fait, elle remplit les conditions visées au paragraphe 3 c) de l'article 36 du Statut de Rome.

f) Pour les besoins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome, et compte tenu de sa compétence et de son expérience reconnues dans le domaine du droit international, Mme Cecilia Medina est candidate au titre de la liste B. De même, conformément au paragraphe 8 de l'article 36, la candidature de Mme Cecilia Medina tient compte de la nécessité d'assurer la représentation des principaux systèmes juridiques du monde.

g) Aux fins du paragraphe 7 de l'article 36 du Statut de Rome, Mme Cecilia Medina n'a pas de double nationalité. Sa candidature est présentée comme étant celle d'une ressortissante de la République du Chili.

h) La candidature de Mme Medina a été présentée conformément à la procédure prévue au paragraphe 4 a) ii) de l'article 36 du Statut de Rome. La lettre de présentation du Groupe national chilien de la Cour permanente d'arbitrage ainsi que l'exposé exigé aux termes du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome et du paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6 sont joints à la présente note verbale.

i) Enfin, la notice biographique, jointe à la présente en espagnol et en anglais, de Mme Medina dresse, de manière détaillée, la liste complète de ses activités dans le domaine du droit.

Données personnelles

Date de naissance : 17 novembre 1935

Lieu de naissance : Chili

Nationalité : chilienne

Diplômes universitaires

1959 Licence en sciences sociales et juridiques (*summa cum laude*), Université du Chili.

1988 Doctorat en droit, Université d'Utrecht (Pays-Bas).

Fonctions exercées actuellement

2008 - 2009 Présidente de la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

2004 - 2009 Juge de la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

Codirectrice du Centre des droits de l'homme, Université du Chili.

Professeur de droit international, Faculté de droit, Université du Chili.

Membre du Conseil académique du programme doctoral, Université du Chili.

Fonctions exercées antérieurement au Chili

- 1959 - 1968 Activité dans le secteur privé.
- 1969 - 1973 Professeur adjoint de droit constitutionnel, Faculté de droit, Université du Chili.
- 1972 - 1973 Greffier adjoint et rapporteur de la Cour constitutionnelle du Chili.
- 1992 - 1997 Professeur de droit international, Université Diego Portales, Santiago (Chili).
- 1999 - 2001 Directrice de l'Institut des hautes études internationales, Université du Chili.

Fonctions exercées à l'étranger

- 1976 - 1977 Conseiller juridique, Institute for the Development of Indian Law, Washington, D.C., États-Unis d'Amérique.
- 1977 Enquêtrice au sein de la section hispanique de la bibliothèque juridique, Bibliothèque du Congrès, Washington, D.C., États-Unis d'Amérique.
- 1980 - 1988 Chargée de conférences et chercheur à l'Europa Instituut, Faculté de droit, Université d'Utrecht (Pays-Bas).
- 1989 - 1994 Chargée de conférences et chercheur à l'Institut des droits de l'homme des Pays-Bas (SIM), Faculté de droit, Université d'Utrecht (Pays-Bas).
- 1991 - 1993 Conseiller auprès du Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas chargée de l'évaluation des projets concernant les droits de l'homme en Colombie.
- 1995 - 2002 Membre du Comité des droits de l'homme des Nations Unies.
- 1997 - 1998 Vice-Présidente du Comité des droits de l'homme des Nations Unies.
- 1999 - 2000 Présidente du Comité des droits de l'homme des Nations Unies.
- 1997 Professeur invitée au titre de la chaire Robert F. Kennedy destinée à accueillir d'éminentes personnalités latino-américaines, Faculté de droit de Harvard, Université d'Harvard, Cambridge (États-Unis d'Amérique).

Autres activités universitaires au Chili et à l'étranger

- Directrice et professeur dans le cadre de divers cursus destinés à des juristes latino-américains, des juges, des avocats chargés de la défense, des procureurs, des fonctionnaires, sous l'égide de diverses entités : la Cour interaméricaine des droits de l'homme, l'Institut interaméricain des droits de l'homme, les Cours suprêmes du Paraguay, du Honduras et du Mexique, différentes universités d'Amérique latine; l'Université d'Utrecht (Pays-Bas); le Programme des Nations Unies pour le développement (SURF-LAC) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme; la Division de la promotion de la femme, Organisation des Nations Unies; le Conseil économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ECLAC); l'Organisation des Nations Unies; la Cour internationale de Justice, Palais de la Paix à la Haye (Pays-Bas).
- Nombreux cours et conférences sur les droits des femmes : Institut interaméricain des droits de l'homme à San José (Costa Rica); Centre de Maastricht sur les droits des hommes et des femmes constitué dans le cadre du Projet de recherches juridiques du Groupe international sur les droits de l'homme chargé de rédiger les protocoles facultatifs de la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, à Maastricht (Pays-Bas); American Society of International Law : L'évolution du combat des femmes pour l'égalité sur le terrain des droits de l'homme; Université de Toronto

(1994); séminaire destiné aux juges de la Cour pénale internationale : juridiction internationale et justice concernant les relations entre les sexes à La Haye (Pays-Bas).

- Nombreuses conférences : Faculté latino-américaine des sciences sociales (FLACSO) et Conseil pour les échanges internationaux en matière d'enseignement (destiné aux professeurs d'universités) au sujet des régimes de transition vers la démocratie; sixième Congrès mondial de l'Association internationale des constitutionnalistes : Le Statut a-t-il une importance ?; les normes internationales en matière de droits de l'homme militent en faveur de la modification d'un code pénal (institutions spécialisées des Nations Unies, Saint Domingue (République dominicaine); Séminaire sur «L'incidence sur le développement de la violence dirigée contre les femmes», Banque mondiale à Washington, D.C. (États-Unis d'Amérique); Symposium sur le développement et la violence dirigée contre les femmes (Banque mondiale et Banque interaméricaine de développement) (Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) au Chili; Séminaire organisé conjointement par la Cour européenne des droits de l'homme, la Cour interaméricaine des droits de l'homme et l'Université d'Utrecht; Séminaire organisé conjointement par la Cour africaine des droits de l'homme, la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour interaméricaine des droits de l'homme, sous l'égide de l'Agence de coopération allemande pour le développement à Berlin (Allemagne).
- Professeur invité et chargée de conférences auprès de diverses universités et organisations : Université pour la paix des Nations Unies à San José (Costa Rica); Faculté de droit, Université de Toronto à Toronto (Canada); Faculté de droit de l'Université York à Toronto (Canada); Université McGill à Montréal (Canada); Université de Lund à Lund (Suède); American University (Washington, D.C., États-Unis d'Amérique); Institut international des droits de l'homme à Strasbourg (France); National University of Mexico (Mexico City, Mexico); Université du Guatemala (Guatemala City, Guatemala); Université nationale du Paraguay à Asunción (Paraguay); Université nationale de Buenos Aires (Argentine); Université nationale de Tucumán à San Miguel de Tucumán (Argentine); Université des Andes et Université Javeriana à Bogotá (Colombie); Université latino-américaine de sciences et de technologie (ULACIT) à San José (Costa Rica); et Université d'El Salvador à San Salvador (El Salvador).
- Fonctions de conseiller: NIVOS (Pays-Bas) : Évaluation du Bureau des affaires juridiques féminines à Cochabamba (Bolivie); Foundation Ford : Évaluation de diverses sections du Comité latino-américain et des Caraïbes pour la défense des droits des femmes (Cladem), organisation non gouvernementale d'Amérique latine et des Caraïbes; Ministère des affaires étrangères, Pays-Bas : Évaluation de trois projets concernant l'enseignement des droits de l'homme en Colombie.
- Directrice de plusieurs thèses au Chili, aux Pays-Bas (à Utrecht et à Maastricht) et au Royaume-Uni (Oxford).

Liste choisie de livres et monographies

- *Nomenclature and Hierarchy. Basic Latin American Sources*, Medina, C. et Medina, R. (Bibliothèque du Congrès, Washington, D.C., 1979).
- *The Battle of Human Rights. Gross, Systematic Violations and the Inter-American System* (Martinus Nijhoff, Dordrecht, 1988).
- *Constitución, Tratados y Derechos Esenciales, Introducción y Selección de textos* (Corporación Nacional de Reparación y Reconciliación, Santiago, 1994).

- *Sistema Jurídico y Derechos Humanos. El derecho nacional y las obligaciones internacionales de Chile en materia de Derechos Humanos*, Medina, C. et Mera, J. (sous la dir. de) (Université Diego Portales, Santiago, 1996), 687 pages.
- *Manual de Derecho Internacional de los Derechos Humanos para Defensores Penales Públicos*, Medina, C. (avec l'aide de Nash, C.) (Centro de Documentación Defensoría Penal Pública, Santiago, 2003).
- *La Convención Americana: Teoría y Jurisprudencia. Vida, integridad personal, libertad personal, debido proceso y recurso judicial* (Mundo Gráfico, San José, 2005).
- *Sistema Interamericano de Derechos Humanos: Introducción a sus Mecanismos de Protección*, Medina, C. et Nash, C. (Faculté de droit et Centre des droits de l'homme, Université du Chili, Santiago, 2007).

Liste choisie de chapitres d'ouvrages et d'articles de presse

- "Women's Rights as Human Rights: Latin American Countries and the Organization of American States", dans Diaz-Diocaretz, M. et Zavala, I. (sous la dir. de), *Women, Feminist Identity and Society in the 1980's*, John Benjamins Publishing Company, Amsterdam, 1985.
- "A 1988 Universal Declaration of Human Rights", dans *Netherlands Quarterly of Human Rights*, numéro spécial, 1989.
- "The Right to Reparation for victims of gross, systematic violations of human rights: The experience of Chile", dans *Seminar on the Right to Restitution, Compensation and Rehabilitation for Victims of Gross Violations of Human Rights and Fundamental Freedoms, SIM, Special No. 12*, Human Rights Project Group, Université du Limbourg, Maastricht, 1992.
- "El aborto terapéutico y los Derechos Humanos", dans *Foro Abierto de Salud y Derechos Reproductivos, Simposio Nacional. Leyes para la Salud y la Vida de las Mujeres. Hablemos del Aborto Terapéutico*, Santiago, 1993.
- "Do International Human Rights Laws Protect Women?" dans Kerr, J., (sous la dir. de), *Ours by Right. Women's Rights as Human Rights*, ZED Books en association avec The North-South Institute, Ottawa, Canada, 1993.
- "Towards a more effective guarantee of the enjoyment of human rights by women in the inter-American system", dans Cook, R., (sous la dir. de), *Human Rights of Women. National and International Perspectives*, University of Pennsylvania Press, 1994 (disponible également en mandarin).
- "Protección de la mujer y derechos humanos" et "Violencia contra la mujer y derechos humanos. El sistema internacional", in De la Fuente, N. et Ulloa, M., *Cuadernos de Trabajo No. 1*, Université Diego Portales, Santiago, 1995.
- "La Jurisprudencia del Tribunal Europeo de Derechos Humanos", in Infante, M.T. et Cave, R. (sous la dir. de), *Solución Judicial de Controversias. El Derecho Internacional ante los Tribunales Internacionales e Internos*, Instituto de Estudios Internacionales, Université du Chili, Société chilienne de droit international, Santiago, 1995.

- “El Derecho Internacional de los Derechos Humanos”, dans Medina, C. et Mera, J. (sous la dir. de), *Sistema Jurídico y Derechos Humanos. El derecho nacional y las obligaciones internacionales de Chile en materia de Derechos Humanos*, Université Diego Portales, Santiago, 1996.
- “La Libertad de Expresión”, in Medina, C. et Mera, J. (sous la dir. de), *Sistema Jurídico y Derechos Humanos. El derecho nacional y las obligaciones internacionales de Chile en materia de Derechos Humanos*, Université Diego Portales, Santiago, 1996.
- “The Role of Country reports in the Inter-American System of Human Rights”, dans Harris, D.J. et Livingstone, S., *The Inter-American System of Human Rights*, Clarendon Press, Oxford, 1998.
- “Some Thoughts to Mark the 50th Anniversary of the Universal Declaration of Human Rights”, dans *Reflections on the Universal Declaration of Human Rights. A Fiftieth Anniversary Anthology*, Martinus Nijhoff Publishers, La Haye, Boston, Londres, 1998.
- “Towards Effectiveness in the Protection of Human Rights in the Americas”, dans *Transnational Law and Contemporary Problems*, Université de l’Iowa, volume 8, n° 2, automne 1998.
- “The Inter-American Commission on Human Rights and Women, with Particular Reference to Violence”, dans Castermans, M., Van Hoof, F. et Smith, J., *The Role of the Nation-State in the 21st Century*, Kluwer Law International, Pays-Bas, 1998.
- Medina, C. and González, F., “Country Law and Practice: Chile: National Security, Freedom of Expression and the Legacy of the Military Dictatorship”, dans Coliver, S., Hoffman, P., Fitzpatrick, J. and Bowen, S. (sous la dir. de), *Secrecy and Liberty: National Security, Freedom of Expression and Access to Information*, International Studies in Human Rights, volume 58, Martinus Nijhoff Publishers, 1999.
- “The Human Rights Committee, State Reports and Gender Mainstreaming”, dans Coomans, F., et autres (sous la dir. de), *Rendering Justice to the Vulnerable*, Kluwer Law International, Pays-Bas, 2000.
- “Las restricciones a la libertad de expression”, in *Sistema Interamericano de Derechos Humanos y Libertad de Expresión en Paraguay*, McCormick Tribune Foundation, Costa Rica, 2002.
- “Human rights of women: where are we now in the Americas?”, dans Manganas, A. (sous la dir. de), *Essays in Honor of Alice Yotopoulos – Marangopoulos*, Hellas et Bruylant, Athènes (Grèce) et Bruxelles (Belgique), 2003.
- “Políticas de Seguridad ciudadana, derechos humanos y administración de justicia”, dans Comisión Andina de Juristas, *El enfoque de los derechos humanos en las políticas públicas*, Lima : CAJ, 2004.
- “Las obligaciones del Estado bajo la Convención Americana de Derechos Humanos” dans *La Corte Interamericana. Un cuarto de Siglo 1979-2004*, Cour interaméricaine des droits de l’homme, San José, 2005.
- “Observación General 31 du Comité des droits de l’homme des Nations Unies. La índole de la obligación jurídica general impuesta a los Estados Partes en el Pacto”, dans *Anuario de Derechos Humanos 2005*, n°1, Centre des droits de l’homme, Université du Chili, 2006.

- “Volviendo a los orígenes: los derechos humanos de las mujeres”, dans “Mujer Generación Siglo XXI”, Université du Chili, 2007.
- “Observación General 16 del Comité de Derechos Económicos, Sociales y Culturales: Mujeres e Igualdad”, dans *Anuario de Derechos Humanos 2006*, n°2, Centre des droits de l’homme, Université du Chili, 2007.
- “La situación de los niños y adolescentes en Chile a la luz de las observaciones del Comité de los Derechos del Niño de las Naciones Unidas al Tercer Informe Periódico de Chile”, dans *Anuario de Derechos Humanos 2007*, n°3, Centre des droits de l’homme, Université du Chili, 2008.
- “La situación de los Derechos Humanos de las Mujeres según el Comité para la Eliminación de la Discriminación contra la Mujer”, dans *Anuario de Derechos Humanos 2007*, n°3, Centre des droits de l’homme, Université du Chili, 2008.
- “The bumpy road to human rights”, dans *Netherlands Quarterly of Human Rights*, 2008.
- “Derecho a la vida y libertad personal”, in *Seminar on Human Rights, Supreme Court, Mexico*, 2008 (disponible en ligne sur le site web de l’Université nationale du Mexique).
- “La Corte Interamericana de Derechos Humanos y los familiares de las víctimas”, dans *Homenaje al profesor Héctor Fix Zamudio (Liber Amicorum)*, Mexico, 2008.
- “Family members” and the Inter-American Court of Human Rights, dans *Diritti Individuali e Giustizia Internazionale, Liber Fausto Pocar*, Giuffrè Editore (version mise à jour de ma contribution en l’honneur du professeur Fix Zamudio (*Liber Amicorum*), volume II, 2009.
- “Los 40 años de la Convención Americana sobre Derechos Humanos a la luz de cierta jurisprudencia de la Corte Interamericana” dans *Anuario de Derechos Humanos 2008*, No. 4, Centre des droits de l’homme, Université du Chili, 2009.
- To be published: “La Corte Interamericana de Derechos Humanos y las Mujeres; ¿Integración o Separación?”, dans *Multilateralismo e Internacionalización de Género*, Ministère des relations extérieures du Chili.

En cours de publication

- “The Inter-American system of Human Rights dans *Manual on International Human Rights Law*”, Abö Akademie, Finland.

Prix et autres distinctions

| | |
|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1998 | Membre à vie en tant que membre honoraire et membre fondatrice de la Société de droit latino-américain de Harvard. |
| 2001 | Prix décerné par Equality Now (organisation non gouvernementale féminine à New York). |
| 2003 | Décoration : chevalier de l’Ordre Orange-Nassau, Reine des Pays-Bas. |
| 2003 | «Les femmes éminentes en droit international», groupe d’études sur les femmes, American Society of International Law (Washington, D.C.). |
| 2004 | Prix Elena Caffarena honorant les femmes éminentes au Chili. |

- 2005 Médaille Valentín Letelier, Université du Chili.
- 2006 Prix en l'honneur des femmes, Fondation Gruber de New York.
- 2007 Prix "Mujer Generación Siglo XXI", Université du Chili.
- 2007 Prix René Cassin, décerné par le B`nai B`rith International, Chili.
- 2008 Professeur invité de marque de l'Université nationale de Tucumán (Argentine).
- 2008 Membre du Conseil chargé de commémorer le cinquantième anniversaire du concours de procès simulé Jessup.
- 2008 Prix de la citoyenneté, Fundación Ideas.
- 2009 Décoration : Commandeur de l'Ordre Orange-Nassau, Royaume des Pays-Bas.
- 2009 Prix décerné aux femmes de premier plan au Chili, Sommet mondial des femmes.

Langues

- Espagnol : langue maternelle.
- Anglais : maîtrise.
- Néerlandais : bonne connaissance.
- Français : bonne capacité de compréhension de l'écrit ; expression orale sommaire.

3. Monroy Cabra, Marco Gerardo (Colombie)

[Original : espagnol]

Note verbale

L'Ambassade de Colombie aux Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et a l'honneur d'informer le Secrétariat que la Colombie a décidé de présenter la candidature de M. Marco Gerardo Monroy Cabra au poste de juge à la Cour pénale internationale, lors des élections qui auront lieu à la Haye, en novembre 2009, pendant la huitième session de l'Assemblée des États Parties.

La candidature de M. Monroy Cabra est présentée conformément au paragraphe 4 a) ii) de l'article 36 du Statut de Rome. M. Monroy Cabra est candidat au titre de la liste B, en vertu du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome.

La lettre de présentation du Groupe national colombien de la Cour permanente d'arbitrage, l'exposé des qualifications de M. Monroy Cabra aux termes du paragraphe 4 a) de l'article 36 du Statut de Rome et du paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6, ainsi que la notice biographique de M. Monroy Cabra, sont joints à la présente communication.

Lettre du Groupe national colombien de la Cour permanente d'arbitrage

En notre qualité de membres du Groupe national colombien de la Cour permanente d'arbitrage, et conformément aux dispositions du paragraphe 4 a) ii) de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, nous avons l'honneur de présenter la candidature de M. Marco Gerardo Monroy Cabra aux fonctions de juge à la Cour pénale internationale.

M. Marco Gerardo Monroy Cabra a été juge à la Cour constitutionnelle et Président de cette cour. La défense et la garantie des droits de l'homme ont, à tout moment, représenté une caractéristique de sa carrière, car l'une des fonctions de la Cour constitutionnelle de Colombie est d'assurer la protection au premier chef des droits de l'homme, en tenant compte de la Constitution politique de l'État ainsi que des traités en matière de droits de l'homme auxquels la Colombie est partie. De même, M. Monroy Cabra a occupé des postes importants au sein l'appareil judiciaire de l'État, et notamment les fonctions de Président et de juge du Tribunal disciplinaire (*Tribunal Disciplinario*), de Vice-président du Conseil supérieur de la magistrature (*Consejo Superior de la Administración de Justicia*) et de juge à la Chambre constitutionnelle (*Sala Constitucional*) de la Cour suprême de Justice (*Corte Suprema de Justicia*), parmi beaucoup d'autres activités.

Au niveau international, il a été, pendant dix ans, membre de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire aux conférences de droit international privé de Panama et Montevideo, Vice-président de la Commission des questions juridiques et politiques du Conseil permanent de l'Organisation des États américains (OEA) et délégué de la Colombie à de nombreuses conférences internationales. L'action qu'il a menée, dans le cadre de ces fonctions, lui a valu, de tous côtés, des éloges en Colombie, en raison des remarquables qualités qu'il a déployées sur le plan universitaire, moral et professionnel.

En conséquence, nous vous prions respectueusement de bien vouloir faire figurer le nom de M. Marco Gerardo Monroy Cabra sur la liste des candidats se présentant, au titre de la

liste B, à l'élection aux fonctions de juge à la Cour pénale internationale, conformément au paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome.

Signé :

Guillermo Fernández de Soto
Membre du Groupe national de la CPA

Fernando Hinestrosa Forero
Membre du Groupe national de la CPA

Rafael Rivas Posada
Membre du Groupe national de la CPA

Rafael Nieto Navia
Membre du Groupe national de la CPA

Exposé des qualifications

Exposé présenté conformément au paragraphe 4 a) de l'article 36 du Statut de Rome et au paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6

a) M. Marco Gerardo Monroy Cabra est un éminent juriste colombien, fort de quarante-cinq années d'expérience, au niveau professionnel et académique, dans le domaine du droit, tant au plan national qu'international. Dans toutes les fonctions qu'il a occupées, il a fait montre de son impartialité, de son intégrité et de son indépendance.

M. Monroy Cabra a été Président et juge de la Cour constitutionnelle (*Corte Constitucional*), fonction qu'il a exercée huit années durant jusqu'en 2009. Il a pris part au contrôle de la constitutionnalité de traités internationaux en matière de droits de l'homme, de la Convention interaméricaine contre le terrorisme, de conventions concernant l'assistance mutuelle en matière pénale et du Statut de Rome. Il a également participé au contrôle de la constitutionnalité de lois portant sur les droits de l'homme et sur le droit international humanitaire. Il a été saisi de recours visant à assurer la protection de droits constitutionnels (recours d'*amparo* et de *tutela*) au sujet de personnes déplacées dans leur propre pays, de victimes d'actes de violence et de minorités faisant état de violations de leurs droits fondamentaux. Une des caractéristiques de sa carrière a été, à tout moment, la défense et la protection des droits de l'homme, une des fonctions de la juridiction constitutionnelle en Colombie étant de garantir la protection au premier chef des droits de l'homme, en tenant compte de la constitution politique et de conventions internationales auxquelles la Colombie est partie.

M. Monroy Cabra a occupé des postes importants au sein de l'appareil judiciaire de l'État, y compris ceux de Président et de juge du Tribunal disciplinaire (*Tribunal disciplinario*), de Vice-président du Conseil supérieur de la magistrature (*Consejo superior de la Administración de Justicia*), et de juge de la Chambre constitutionnelle (*Sala Constitucional*) de la Cour suprême de Justice (*Corte Suprema de Justicia*).

Dans le domaine du droit international, il a été pendant dix ans membre de la Commission interaméricaine des droits de l'homme et, au sein de cette institution, il a apporté son concours à la préparation des rapports annuels portant sur la situation des droits de l'homme en Argentine, en Bolivie, en Colombie, au Chili, à Cuba, en El Salvador, au Guatemala, au Nicaragua, au Suriname et en Uruguay. Il a eu également à traiter d'affaires de grande importance sur le plan historique, comme par exemple la chute du général Somoza au Nicaragua, l'établissement du rapport sur les personnes disparues en Argentine, et la solution apportée au siège de l'ambassade de la République dominicaine à Bogotá. En tant que membre de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, il a pris part au règlement des conflits en Haïti et du conflit en El Salvador.

Il a été ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire aux conférences de droit international privé de Panama et Montevideo, Vice-président de la Commission des questions juridiques et politiques du Conseil permanent de l'Organisation des États américains (OEA) et délégué de la Colombie au sein de nombreuses conférences internationales.

Tout au long de sa carrière, il a pris activement part à l'enseignement et à la recherche. Pendant six ans, il a été doyen de la Faculté de droit de l'Université du Rosario (Colegio Mayor de Nuestra Señora del Rosario). À plusieurs occasions, il a été professeur invité auprès de prestigieuses universités étrangères. Il a été membre fondateur et Vice-président de l'Institut interaméricain des droits de l'homme. Il est l'auteur de plus de trente ouvrages juridiques, et tout particulièrement de "*Ensayos sobre Teoría Constitucional y Derecho Internacional*" (Essais sur la théorie constitutionnelle et le droit international), "*Derecho Internacional Público*" (Droit international public), "*Desaparición Forzada de Pernasso*" (Disparition forcée de personnes), "*El Sistema Interamericano*" (Le système interaméricain), "*Derecho de Menores*" (Droit des mineurs), "*Régimen Jurídico de la Extradición*" (Régime juridique de l'extradition), "*Derechos Humanos*" (Droits de l'homme) et "*La Convención Americana sobre Derechos Humanos*" (La convention américaine relative aux droits de l'homme).

Ses états de service dans ces domaines lui ont valu des éloges de toutes parts pour ses exceptionnelles qualités sur le plan universitaire, professionnel et moral ainsi que pour l'impartialité et l'intégrité dont il a fait preuve. M. Monroy Cabra réunit les conditions requises pour accéder aux plus hautes fonctions judiciaires en Colombie.

M. Monroy Cabra possède une excellente connaissance et maîtrise de la langue anglaise.

Conformément aux dispositions du paragraphe 4 a) ii) de l'article 36 du Statut de Rome, et compte tenu des renseignements susmentionnés, le Groupe national de la Cour permanente d'arbitrage a proposé la candidature de M. Marco Gerardo Monroy Cabra aux fonctions de juge à la Cour pénale internationale.

b) Aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome, la candidature de M. Marco Gerardo Monroy Cabra est présentée au titre de la liste B.

c) Le choix de M. Marco Gerardo Monroy Cabra comme candidat aux fonctions de juge tient compte de la nécessité d'assurer, dans la composition de la Cour, la représentation des principaux systèmes juridiques du monde, une représentation géographique équitable et une représentation équitable des hommes et des femmes, conformément au paragraphe 8 a), i) à iii), de l'article 36.

Dans le cadre de l'élection de juges qui doit avoir lieu au cours de la huitième session de l'Assemblée des États Parties à la Cour pénale internationale, la candidature de M. Monroy Cabra réunit les conditions nécessaires pour assurer une composition souhaitable de la Cour, dans la mesure où il représente, en premier lieu, le système de droit civil, auquel s'ajoutent quelques éléments de droit anglo-saxon, en second lieu, le groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et, enfin, le genre masculin.

d) En sus de son expérience approfondie des questions de droit international public, de droits de l'homme et de droit international humanitaire, M. Marco Gerardo Monroy Cabra possède, conformément au paragraphe 8 b) de l'article 36 du Statut de Rome, des connaissances spécialisées dans le domaine du droit des mineurs et il a publié de nombreux articles sur ce sujet. Il a également écrit sur le thème particulier de la disparition forcée de personnes.

e) Pour les besoins du paragraphe 7 de l'article 36 du Statut de Rome, M. Marco Gerardo Monroy Cabra n'a pas de double nationalité. Sa candidature est présentée comme étant celle d'un ressortissant de la Colombie.

Notice biographique

Date de naissance : 6 juillet 1940

Nationalité : colombienne

Expérience internationale

- 1989 - 1993 Ministre plénipotentiaire, Mission de la Colombie auprès de l'Organisation des États américains.
- 1992 Vice-président de la Commission des questions juridiques et politiques du Conseil permanent de l'Organisation des États américains.
- 1978 - 1988 Membre et Président de la Commission interaméricaine des droits de l'homme.
- 1975-1979-
1989 Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire aux conférences de droit international privé de Panama (1975) et Montevideo (1979 et 1989).
- 1982 Juge suppléant de la Cour de justice de la Communauté andine.

Carrière judiciaire

- 2001 - 2009 Membre de la Cour constitutionnelle.
- 2002 Président de la Cour constitutionnelle.
- 1989 Vice-président du Conseil supérieur de la magistrature.
- 1982 - 1989 Président et juge du Tribunal disciplinaire.
- 1977 Juge à la Chambre constitutionnelle de la Cour suprême de Justice (par intérim).
- 1970 – 1977 Président de la juridiction civile et juge du Tribunal supérieur de Bogota.
- 1966 - 1970 Juge de la septième et de la deuxième circonscription judiciaire civile de Bogota.
- 1963 - 1965 Juge du douzième secteur de la juridiction civile de la ville de Bogota.
- 1963 - 1965 Juge au civil et au pénal de la juridiction de La Calera, à compter de 1963.

Expérience professionnelle

- 1963 Avocat, Banque du Commerce
- 1993 – 1995 Consultant auprès de la Banque interaméricaine de développement pour les programmes d'administration de la justice
- 1993 – 1995 Consultant auprès de l'Agence pour le développement international pour les programmes d'administration de la justice
- 1980 - 1982 Exercice indépendant de la profession d'avocat au niveau national
- 1993 – 1999 et international

Carrière universitaire

- 1995 - 2001 Doyen de la Faculté de droit, Colegio Mayor de Nuestra Señora del Rosario, Bogotá (Colombie).
- 1996 Professeur émérite et professeur honoraire du Colegio Mayor de Nuestra Señora del Rosario, Bogotá (Colombie).
- 1965 à aujourd'hui Professeur titulaire des chaires d'introduction aux études juridiques, de droit international public et de droit international privé, Colegio Mayor de Nuestra Señora del Rosario, Bogotá (Colombie).
- Ancien professeur des universités suivantes : Externado de Colombie, Los Andes, Javeriana, Libre, Gran Colombia, Santo Tomás, Sergio Arboleda, Académie supérieure de Police et Université militaire. Chargé de nombreux enseignements, tels que : introduction aux études juridiques, procédure civile, théorie générale de la preuve, obligations, droit international public et droit international privé.
- 1990 Professeur invité, chargé du cours de droit international donné sous les auspices du Comité juridique interaméricain de Rio de Janeiro.
- 1990 - 1993 Professeur invité auprès de diverses universités étrangères, et notamment : American University (Washington D.C.), Université nationale du Costa Rica, Université de Lima, Université du Honduras, Université des Nations Unies, etc.

Titres universitaires

- 1958 - 1962 Docteur en droit, Colegio Mayor de Nuestra Señora del Rosario, Bogotá (Colombie).
- 1960 Spécialisation en droit international et en diplomatie (Institut d'études diplomatiques et internationales de l'Université Jorge Tadeo Lozano, Bogotá (Colombie)).
- 1967 et 1989 Auditeur ayant participé à une session de l'Académie de droit international de La Haye, ainsi qu'aux programmes extérieurs de l'Académie à Buenos Aires (Argentine) et à Bogotá (Colombie).
- 1962 Spécialisation en droit du travail, Université Javeriana, Bogotá (Colombie).
- 1969 Diplômé en droit des mineurs, Université du Sacré-Cœur, San Juan (Puerto Rico).

Publications et recherches

Œuvres juridiques

Auteur de plus de trente œuvres juridiques, et notamment de :

- *“Ensayos sobre Teoría Constitucional y Derecho Internacional”* (Essais sur la théorie constitutionnelle et le droit international), Université du Rosaire, 2007.
- *“Derecho Internacional Público”* (Droit international public) Editorial Temis, cinquième édition, 2002.
- *“Desaparición Forzada de Pernasso”* (Disparition forcée de personnes), Ediciones Librería del Profesional, Bogotá, 2000.

- “*Métodos Alternativos de Solución de Conflictos*” (Méthodes alternatives de règlement des conflits), Oxford University Press, 1997.
- “*Derecho de los Tratados*” (Droit des traités), première édition, Editorial Temis, 1989 et seconde édition, Editorial Leyes, 1995.
- “*El Sistema Interamericano*” (Le système interaméricain), Editorial Juricentro de San José Costa Rica, 1994.
- “*Derecho de Menores*” (Droit des mineurs), Editorial Wilches, 1987.
- “*Reforma del Sistema Interamericano*” (Réforme du système interaméricain), Ediciones Universidad Javeriana, 1986.
- “*Régimen Jurídico de la Extradición*” (Régime juridique de l’extradition), Editorial Temis, 1985.
- “*Introducción al Derecho Internacional Laboral*” (Introduction au droit international du travail), Université du Rosaire, 1984.
- “*Derechos Humanos*” (Droits de l’homme), Editorial Temis, 1980.
- “*La Convención Americana sobre Derechos Humanos*” (La convention américaine relative aux droits de l’homme), Organisation des États Américains, 1980.
- “*Estudio : Derechos y deberes consagrados en la Convención Americana sobre Derechos Humanos*” (Droits et devoirs consacrés par la Convention américaine relatives aux droits de l’homme) (contribution avec divers auteurs), San José (Costa Rica), 1980.

Articles

Revista del Rosario

- “*La Autoridad de los Tratados en sus Relaciones con el Derecho Interno*” (L’autorité des traités en droit interne), première partie, numéros 493 et 494 (1973), p. 43 - 60.
- “*La Autoridad de los Tratados en sus Relaciones con el Derecho Interno*” (L’autorité des traités en droit interne), deuxième partie, numéros 495 et 496 (1973), p. 65 - 78.
- “*La Noción del Derecho*” (La Notion du Droit), numéro 469 (1965), p. 51 - 61.
- “*Los Tratados Internacionales en Derecho Colombiano*” (Les traités internationaux en droit colombien), volume spécial (1979), p. 7 - 37.
- “*La Acción de Tutela y la Educación: Desacato y Consecuencias Punitivas*” (L’action de tutelle et l’éducation: refus de s’y conformer et conséquences punitives), décembre 1995, vol.88, numéros 569 - 570, p. 65 - 74.
- “*La Enseñanza de la Ética como Misión de las Facultades de Derecho*” (L’enseignement de l’éthique en tant que mission des facultés de droit), janvier-juin/1996, vol.89, numéros 571-572, p. 58 - 73.

Revista Cancillería de San Carlos

- “*Perspectivas del Sistema Interamericano*” (Perspectives du système interaméricain), numéro 9, août 1991, p. 41-55.
- “*Validez de la Intervención de Estados Unidos en Panamá, según el Derecho Internacional*” (Validité de l’intervention des États-unis à Panama selon le droit international), numéro 6, mars 1991, p. 43 - 50.

- “*Las Relaciones Internacionales en la Constitución Colombiana de 1991*” (Les relations internationales dans la Constitution de la Colombie de 1991), numéro 3, mai 1992, p. 7 -17.
- “*Un Estado no puede ejercer Actos de Soberanía en otro Estado*” (Un État ne peut exercer des actes de souveraineté dans un autre État), numéro 16, décembre 1992, p. 20 - 25.

Revista de la Academia Colombiana de Jurisprudencia

- “*Colombia y Convenios de OIT*” (La Colombie et les conventions de l’OIT), numéros 218-129-220, juillet-décembre 1977.
- “*Salvaguardias Constitucionales en el Proceso Penal Interamericano*” (Garanties constitutionnelles dans le processus pénal interaméricain), numéros 270-271-272, janvier-juillet 1986.
- “*Aborto*” (Avortement), numéros 230-231-232, juillet-décembre 1979.
- “*Está en Crisis el Principio de la Autonomía de la Voluntad ?*” (Le principe d’autonomie de la volonté est-il en crise ?), numéros 236-237-238, juillet-décembre 1980.
- “*Nuevo Derecho de Menores*” (Nouveau droit des mineurs), numéros 221-222-223, janvier-juin 1978.
- “*Influencia de la Corte Internacional de Justicia en el Desarrollo del Derecho Internacional*” (Influence de la Cour internationale de Justice sur le développement du droit international), numéros 210-211, janvier-juin 1976.
- “*Constitución de Estados Unidos de América y su Influencia en el Desarrollo Público*” (Constitution des États-Unis d’Amérique et influence de celle-ci sur le développement public), numéros 278-279, juillet-décembre 1987.
- “*Derechos Humanos y Democracia Representativa*” (Droits de l’homme et démocratie représentative), numéros 227-228-229, janvier-juin 1979.
- “*Litigio Colombo-Venezolano*” (Différend Colombie - Venezuela), numéros 240-241-242, janvier-juin 1981.
- “*La Cultura de la muerte. Reflexiones sobre el drama de Colombia*” (La culture de la mort. Réflexions sur le drame de la Colombie), numéro 310, novembre 1997, p. 1 - 11.

The American University Law Review

- “*Rights and Duties Established by The American Convention on Human Rights*”, Volume 30, Automne 1980, p. 21 à 63.

Hommages et mélanges en l’honneur de juristes éminents de droit international

- “*Libro Homenaje a Werner Goldschmidt*” (Hommage à Werner Goldschmidt), Université centrale du Venezuela, Caracas, 1997.
- Contribution sur “*Eficacia Extraterritorial de las Sentencias y Laudos Arbitrales Extranjeros en el Sistema Interamericano*” (L’efficacité extraterritoriale des jugements et sentences arbitrales étrangères dans le système interaméricain), p. 539 - 568.
- “*Liber Amicorum en Homenaje a Héctor Gross Espiell*” (Liber Amicorum en hommage à Héctor Gross Espiell), 1997, Bruylant, Bruxelles. “*Los*

Derechos Humanos en la Constitución Colombiana de 1991” (Les droits de l’homme dans la Constitution de la Colombie de 1991), volume 1, p. 863 -878.

- “*El Derecho Internacional en un Mundo en Transformación*” : *Liber Americorum en Homenaje a Eduardo Jiménez de Aréchaga* (Le droit international dans un monde en transformation : Liber Amicorum en hommage à Eduardo Jiménez de Aréchaga), Fondation de la culture universitaire, Montevideo (Uruguay), 1994.
- Contribution sur “*Solución de Controversias en el Sistema Interamericano*” (Le règlement des différends dans le système interaméricain), volume II, p. 1201-1227.
- “*Derechos Humanos en las Américas*”, (Droits de l’homme dans les Amériques). Hommage à Carlos A. Dunshee de Abranches, 1984.
- Contribution sur “*Aplicación de la Convención Americana sobre Derechos Humanos en el Orden Jurídico Interno*” (L’application de la Convention américaine sur les droits de l’homme dans l’ordre juridique interne), p. 135 - 145.
- “*Ensayos Jurídicos, Liber Amicorum en Homenaje a Carlos Holguín Holguín*” (Essais juridiques, Liber Amicorum en hommage à Carlos Holguín Holguín), Ediciones Rosaristas, 1996.
- Contribution sur “*El Derecho Internacional en un Mundo en Transformación: Nuevos Desarrollos*” (Le droit international dans un monde en transformation : nouveaux développements), p. 377 - 406.
- “*Libro Homenaje al Profesor Carlos Holguín Holguín*” (Hommage au Professeur Carlos Holguín Holguín). “*Introducción a los estudios de derecho internacional del Profesor Carlos Holguín Holguín*” (Introduction aux études de droit international par le professeur Carlos Holguín Holguín).

Appartenance à des institutions académiques

- Président et membre de l’Académie colombienne de droit.
- Membre de la Société de législation comparée de Paris.
- Membre de l’American Society of International Law.
- Membre de l’Institut ibéroaméricain du droit de la procédure.
- Membre de l’Académie argentine de droit international.
- Membre titulaire de la Fédération interaméricaine des Avocats.
- Membre fondateur et ancien Vice-président de l’Institut interaméricain des droits de l’homme, San José (Costa Rica).
- Membre de l’Association ibéro-américaine des sciences sociales.
- Membre de l’Association de droit international (International Law Association).

Langues

Espagnol

Anglais

4. Ozaki, Kuniko (Japon)

[Original : anglais]

Note verbale

L'Ambassade du Japon aux Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, se référant à la note du Secrétariat ICC-ASP/8/S/20 en date du 13 mai 2009, a l'honneur de lui faire savoir que le Gouvernement du Japon, à la suite de la soudaine disparition de Mme Fumiko Saiga en avril 2009, a décidé de présenter la candidature de Mme Kuniko Ozaki aux fonctions de juge à la Cour pénale internationale, lors des élections qui auront lieu, au cours de la huitième session de l'Assemblée des États Parties, qui se tiendra du 18 au 26 novembre 2009 à La Haye.

La candidature de Mme Ozaki est présentée conformément au paragraphe 4 a) de l'article 36 du Statut de Rome.

Mme Ozaki est candidate au titre de la liste B visée au paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome. Mme Ozaki a accompli une longue et brillante carrière, tant en qualité de diplomate hautement qualifiée, pourvue d'une compétence étendue en droit international, en droit humanitaire et en droit des droits de l'homme, y compris en ce qui concerne les questions se rapportant à la Cour pénale internationale, et en tant que spécialiste de droit pénal et de droit applicable aux réfugiés au sein du Ministère de la Justice. Elle a également été directrice, de 2006 à 2009, de la Division des traités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. De plus, Mme Ozaki possède une expérience diversifiée de l'enseignement, ayant accompli des recherches et enseigné dans les domaines du droit pénal international, du droit humanitaire et du droit des droits de l'homme au sein de plusieurs universités et institutions. Elle est l'auteur de nombreuses publications portant sur ces questions. Cet ensemble d'expériences montre à l'évidence que ses qualifications sont celles d'une personne possédant «une compétence reconnue dans les domaines pertinents du droit international, tels que le droit humanitaire et les droits de l'homme, ainsi qu'une grande expérience dans une profession juridique qui présente un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour». Il convient également de relever que, depuis la disparition du juge Saiga, il ne demeure qu'un seul juge représentant les États d'Asie (homme, liste A) et, parmi les juges en fonctions, il n'y a aucune femme représentant les États d'Asie et/ou qui ait été élue au titre de la liste B au nom de ce groupe d'États. L'élection de Mme Ozaki, en tant que nouveau juge de la Cour, contribuerait de manière importante à ce que la composition de la Cour reflète davantage les équilibres régionaux de même que les autres équilibres. Sont joints à la présente communication le document établi conformément au paragraphe 4 a) de l'article 36 du Statut de Rome ainsi que la notice biographique de Mme Ozaki.

Le Japon a toujours apporté son soutien aux activités de la Cour pénale internationale, depuis la création de cette institution, et, étant devenu officiellement depuis le mois d'octobre 2007 un État Partie au Statut de Rome, il entend demeurer un vif adepte de la Cour. La décision du Gouvernement du Japon de présenter la candidature de Mme Ozaki aux fonctions de juge à la Cour pénale internationale, lors de l'élection qui va avoir lieu, traduit le ferme engagement de cet État de continuer de faire tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter les activités de la Cour. Le Gouvernement du Japon est certain que Mme Ozaki possède l'expérience, les compétences et les connaissances nécessaires dans les domaines pertinents du droit international, comme le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme, pour apporter une contribution substantielle aux importants travaux de la Cour.

Exposé des qualifications

Exposé présenté conformément au paragraphe 4 a) de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et au paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6 de l'Assemblée des États Parties concernant la procédure de présentation de candidatures et d'élection des juges de la Cour pénale internationale.

a) Mme Kuniko Ozaki, candidate japonaise à l'élection de juges de la Cour, est une personne jouissant d'une haute considération morale, connue pour son impartialité et son intégrité et réunissant les conditions requises au Japon pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires.

Mme Ozaki est une des diplomates du Japon de premier plan, disposant de connaissances étendues en droit international et en droit pénal international. Après avoir rejoint en 1979 les rangs du Ministère des affaires étrangères, Mme Ozaki a occupé, tout au long de sa carrière diplomatique, divers postes importants impliquant une activité juridique. Elle a pris part et a apporté son concours à la négociation, au processus de ratification et à la mise en œuvre de plusieurs traités et conventions dans les domaines notamment des crimes internationaux, des droits de l'homme, du terrorisme, de l'environnement et de la non-prolifération. Au sein de la Mission permanente du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies, elle s'est surtout occupée des questions examinées par la Sixième Commission (questions juridiques) de l'Assemblée générale et elle a participé très activement au processus de création du droit au niveau international.

Conjointement à sa carrière diplomatique, Mme Ozaki a été, au sein du Ministère de la Justice, associée de très près, en tant que spécialiste affectée au Bureau des affaires pénales, à l'élaboration et à l'application de la législation interne sur les crimes liés à la drogue, la criminalité organisée, le blanchiment d'argent, le terrorisme et l'immigration illégale. Elle a également pris une part active, comme membre de la délégation du Japon, aux négociations de traités portant sur des questions liées à la criminalité. Sa nomination en 2006 en qualité de directrice de la division des traités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, où elle a exercé ses fonctions jusqu'en 2009, a montré que, de tous côtés, étaient reconnues son expérience et sa compétence en matière de droit pénal international. Parmi les responsabilités qu'elle a exercées à ce poste, figurent l'assistance apportée à des États au stade de la ratification et de la mise en œuvre de traités internationaux entrant en ligne de compte, y compris la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations Unies contre la corruption, l'élaboration de la législation interne en matière de drogues, de crime et de terrorisme, l'assistance technique, y compris l'enseignement et la formation dispensés à des juges et procureurs de pays en développement, ainsi que l'institution de l'état de droit et de systèmes nationaux de justice pénale dans des pays sortant d'un conflit.

Le caractère exceptionnel de la compétence et des qualifications de Mme Ozaki en matière juridique, de même que la haute considération morale dont elle jouit, ont été amplement confirmés par le professionnalisme avec lequel elle s'est acquittée de ses fonctions. C'est en raison des résultats obtenus par Mme Ozaki qu'au cours d'une réunion du Cabinet, et après l'examen attentif de la procédure précisée à l'alinéa a) i) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome, la décision a été prise de désigner Mme Ozaki comme candidate du Japon à l'élection de juges de la Cour.

b) Mme Ozaki est désignée comme candidate du Japon à l'élection de juges de la Cour au titre de la liste B aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome.

Mme Ozaki a beaucoup œuvré dans les domaines du droit international entrant en ligne de compte, tels que le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme, et elle a acquis, à un degré élevé, la maîtrise de ces questions ainsi qu'une compétence à leur sujet. En sa qualité de directrice de la division des droits de l'homme et des questions humanitaires, elle a été chargée, entre autre, de préparer la ratification et la mise en œuvre des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels, et elle a dirigé la délégation du Japon à l'occasion de réunions consacrées aux droits de l'homme au sein des Nations Unies. En tant que directrice de la division des réfugiés au Ministère de la Justice, elle a eu la responsabilité de s'occuper de la question de la traite des êtres humains et de questions concernant les réfugiés. Point plus important, elle a pris une part active au processus de préparation et de négociation du statut destiné à la création de la Cour pénale internationale, et elle a joué un rôle considérable à cet égard, tant à New York qu'à Tokyo.

En sus du concours qu'elle a apporté au Gouvernement du Japon, Mme Ozaki dispose d'une longue expérience de professeur de droit, car, en tant que professeur de droit international dans diverses universités et institutions, elle a mené des recherches et donné des enseignements dans les domaines du droit international humanitaire et des droits de l'homme, y compris les questions se rapportant à la Cour pénale internationale. Elle a beaucoup écrit sur les matières se rapportant à son champ de compétence et elle est l'auteur de nombreuses publications.

c) Mme Ozaki possède une excellente maîtrise et une pratique courante de l'anglais. Elle connaît bien également la langue française.

d) En ce qui concerne les informations liées au paragraphe 8 a) de l'article 36 du Statut de Rome, il y a lieu de retenir ceci : étant donné que, depuis la disparition du juge Fumiko Saiga, il ne demeure qu'un seul juge représentant les États d'Asie (homme, liste A), l'élection de Mme Ozaki, en tant que nouveau juge de la Cour, contribuera de manière importante à ce que, dans sa composition, la Cour reflète davantage les équilibres régionaux de même que les autres équilibres.

- i) Mme Ozaki réunit les conditions requises pour l'exercice au Japon des plus hautes fonctions judiciaires.
- ii) Mme Ozaki est une ressortissante du Japon, qui est un État asiatique.
- iii) Il s'agit de la candidature d'une femme.

e) Mme Ozaki dispose de connaissances juridiques spécialisées dans certaines matières, y compris, mais sans s'y limiter, les questions liées à la violence contre les femmes et les enfants. En sa qualité de directrice de la division des droits de l'homme et des questions humanitaires, elle a eu à traiter des questions ayant trait à la problématique hommes-femmes, et elle a dirigé la délégation du Japon à la vingt-troisième session spéciale de l'Assemblée générale qui portait sur le thème suivant : «Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle», qui a eu lieu à New York en juin 2000. Elle s'est occupée de la question de la traite des êtres humains dans les diverses fonctions qu'elle a remplies tout au long de sa carrière. Elle a aussi contribué à l'élaboration des «Stratégies et mesures concrètes types relatives à l'élimination de la violence contre les femmes dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale», en qualité de membre de la délégation du Japon à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en 1997, et elle a été amenée à assurer la mise en œuvre des dites Stratégies à partir de 2006 comme directrice de la division des traités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Au sein de cette institution, elle a eu à traiter, à de nombreuses occasions, de la question de la criminalité transnationale organisée. Sa contribution à

l'activité de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime est bien connue des représentants de la communauté internationale.

f) Mme Ozaki est une ressortissante du Japon et ne possède pas la nationalité d'un autre État.

Renseignements personnels

Date de naissance : 20 février 1956

Lieu de naissance : Japon

Études supérieures

Diplômée de l'Université de Tokyo (1978)

Maîtrise de l'Université d'Oxford (1982)

Fonctions exercées actuellement

Professeur à l'Institut national des hautes études pour les études politiques, versée dans l'enseignement du droit international, du droit humanitaire et du droit des droits de l'homme.

Assistante spéciale auprès du Ministère des affaires étrangères et ambassadeur chargée de la Convention sur la diversité biologique.

Pratique du droit

Avril 2009 – Assistante spéciale auprès du Ministère des affaires étrangères.
aujourd'hui

Ambassadeur chargée de la Convention sur la diversité biologique. Chargée de négocier et de préparer la Dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (2010).

2006 – 2009 Directrice de la Division des traités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

En qualité de conseiller juridique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, responsable, entre autre, de l'assistance apportée à des États au stade de la ratification et de la mise en œuvre de traités internationaux entrant en ligne de compte, y compris la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations Unies contre la corruption, ainsi que de l'élaboration de la législation interne en matière de drogues, de crime et de terrorisme ; de l'assistance technique, y compris l'enseignement et la formation dispensés à des juges et procureurs de pays en développement, ainsi que de l'institution de l'état de droit et de systèmes nationaux de justice pénale dans des pays sortant d'un conflit.

- 2004 – 2006 Ministre, Mission permanente du Japon auprès des organisations internationales sises à Vienne ; chef des sections chargées de l'Agence internationale de l'énergie atomique et du Groupe des fournisseurs nucléaires.
En tant que chef des sections chargées de l'Agence internationale de l'énergie atomique et du Groupe des fournisseurs nucléaires, elle s'est occupée des questions relatives à la non-prolifération et a été chargée des négociations aux fins de la révision de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires.
- 1991 – 2001 Directrice de la division des droits de l'homme et des questions humanitaires au Ministère des affaires étrangères.

En tant que directrice, responsable des questions humanitaires et des questions concernant les droits de l'homme, y compris des questions ayant trait à la problématique hommes-femmes. Chargée, entre autre, de préparer la ratification et la mise en œuvre des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels. A dirigé la délégation du Japon à l'occasion de réunions consacrées aux droits de l'homme au sein des Nations Unies, y compris la vingt-troisième session spéciale de l'Assemblée générale qui portait sur le thème suivant : «Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle», en juin 2000. Responsable également des questions afférentes aux crimes internationaux, à la criminalité transnationale, à la drogue et à la traite des êtres humains. A dirigé les négociations portant sur la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et sur la Convention sur la cybercriminalité.
- 1998 – 1999 Directrice de la division des réfugiés au sein du Bureau de l'immigration du Ministère de la Justice.

Parmi ses principales fonctions et responsabilités, figuraient la définition du statut de réfugié conformément à la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés ainsi que les questions concernant l'immigration illégale et la traite des êtres humains.
- 1995 – 1998 Spécialiste auprès du Bureau des affaires pénales du Ministère de la Justice.

A pris une part très active, comme membre de la délégation du Japon, aux négociations de traités portant sur des questions liées à la criminalité, y compris la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale. Responsable de la législation et de l'application du droit interne en matière de crimes liés à la drogue, de criminalité organisée, de blanchiment d'argent, de terrorisme et d'immigration illégale, conformément aux conventions internationales pertinentes, et a participé à la rédaction des principales lois en ces domaines. A été également appelée à donner son avis, à propos de cas d'espèce, sur l'application de la législation interne sur les crimes liés à la drogue. A contribué à l'élaboration des «Stratégies et mesures concrètes types relatives à l'élimination de la violence contre les femmes dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale», en qualité de membre de la délégation du Japon en 1997.

1993 – 1995 Première secrétaire, Mission permanente du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Responsable principalement des questions relevant de la Sixième Commission (questions juridiques) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Parmi les principales questions, parmi d'autres sujets concernant le droit international, figuraient les négociations sur le Statut de Rome, la Déclaration sur le terrorisme, les débats portant sur la Cour internationale de Justice, la Commission du droit international et la révision de la Charte des Nations Unies.

1992 – 1993 Première adjointe du directeur, Division des questions économiques et environnementales, Bureau des Nations Unies, Ministère des affaires étrangères.

Parmi ses principales fonctions et responsabilités, figuraient les questions relatives au développement durable, concept qui commençait à être reconnu comme un des principes inspirant le système des Nations Unies, la préparation de la Conférence de Rio, et la ratification par le Japon de la Convention de Bâle.

1986 – 1989 Directrice adjointe, Division des affaires océaniques, Ministère des affaires étrangères.

Responsable, notamment, des négociations commerciales dans les domaines des produits tirés de l'agriculture et de la pêche, de l'application de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et des accords commerciaux bilatéraux relatifs à ces produits. A pris part également au début des négociations visant à créer l'Association de coopération économique Asie-Pacifique.

1982 – 1986 Directrice adjointe, Division des affaires juridiques, Bureau des traités, Ministère des affaires étrangères.

Parmi ses principales responsabilités, figuraient les questions relatives à la juridiction pénale, au droit des traités, au droit international économique et au droit de la mer.

A pris part et a contribué, notamment, en leurs diverses phases, à la négociation, au processus de ratification et à la mise en œuvre de nombreux traités et conventions, y compris les traités et conventions suivants :

- Statut de Rome de la Cour pénale internationale ;
- Conventions en matière de droits de l'homme ;
- Conventions de Genève et Protocoles additionnels ;
- Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ;
- Convention des Nations Unies contre la corruption ;
- Traités relatifs au terrorisme ;
- Traités relatifs à l'environnement.

A pris part aussi à de nombreuses autres conférences et réunions internationales en tant qu'orateur principal, conférencier, membre d'un comité et intervenant, et a contribué également à des publications des Nations Unies.

Pratique universitaire

Longue expérience de l'enseignement du droit, en ayant conduit des recherches et enseigné en tant que professeur dans les institutions mentionnées ci-après. Versée principalement dans l'enseignement des matières suivantes : droit pénal international, droit des droits de l'homme, y compris les questions ayant trait notamment à la Cour pénale internationale, aux crimes de guerre, aux crimes contre l'humanité, au terrorisme, à la criminalité organisée et à la corruption.

| | |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| 2009 – aujourd'hui | Professeur à l'Institut national des hautes études pour les études politiques. |
| 2001 – 2004 | Professeur de droit international, Faculté de droit de l'Université Tohoku. |
| 2003 – 2004 | Professeur, Faculté de l'Université de Kobe. |

Publications pertinentes (en japonais)

Livres

- *International Human Rights Law and International Criminal law* (Shinzansha, 2004).
- *International Law (Bridge-book Series)* (Shinzansha, 2003, co-auteur (2^{ème} édition, 2009)).

Traités

- “UN Convention against Transnational Organized Crime”, *Gendai Keijiho*, vol. 9, (2007).
- “Gender as the mainstream in the United Nations”, dans : Toshiya Ueki & Hiroyuki Tosa (sous la direction de), *International Law, International Relations and Gender* (Tohoku University Press, 2007).
- “Punishment of war crimes in Japan”, dans : Shinya Murase & Akira Mayama (sous la direction de), *International Law of Armed Conflicts* (Toshindo, 2006).
- “Exemption of penalties on illegal entry of refugees coming directly from a territory where their life or freedom was threatened”, dans : *Jurisuto Important Cases in 2002*, (Yuhikaku, 2003).
- “Punishment of human rights violators in international law”, dans: Yozo Yokota (sous la dir. de), *Contemporary International Law and the United Nations, Human Rights and International Tribunals* (Kokusai Shoin, 2003).
- “The scope of national criminal jurisdiction over violations of human rights”, *Kokusaiho Gaiko Zassi*, vol. 102-1 (2003).
- “International framework to fight against trafficking of children”, *Hougaku Seminar*, 2003-1 (2003).
- “Major work of the Human Rights Commission in 2000”, *Kokusai Jinken*, vol. 12 (2001).
- “Transnational Organized Crime – Japan and the G8 Summit Meeting 2000”, *Gaiko Forum* 2000-8 (2000).
- “Supreme Court (3rd Bench) Decision on 18 October 1996 – Legality of undercover operations in drug crimes investigations”, *Horitsu no Hiroba*, 1997-7 (1997).

- “Osaka District Court Judgment on 22 September 1995 – Controlled delivery and Custom Law”, *Kenshu*, vol. 578 (1996).
- “Problems in the application of Article 8 of the Drug Special Law”, *Kenshu*, vol. 581 (1996).

Langues

Japonais (langue maternelle)
Anglais (maîtrise de la langue)
Français (bonne connaissance)

5. Pollard, Duke E.E. (Guyana)

[Original : anglais]

Note verbale

La Mission permanente de la République du Guyana auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et a l'honneur de porter à sa connaissance que le Gouvernement du Guyana soumet par la présente communication la candidature du juge Duke E.E. Pollard à un siège de juge de la Cour pénale internationale lors des élections qui auront lieu au cours de la huitième session de l'Assemblée des États Parties qui se tiendra, du 18 au 26 novembre 2009, à La Haye. Pour les besoins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut, la candidature du juge Pollard est présentée au titre de la liste B.

Le juge Duke Pollard est une personne jouissant d'une haute considération morale, connue pour son impartialité et son intégrité. Il réunit les conditions requises pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires en République du Guyana. Le juge Pollard est un haut magistrat du siège de la Cour de justice des Caraïbes (CJC), la plus haute juridiction d'appel pour les appels formés à l'échelon des pays membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). La CJC exerce également une juridiction de premier degré en tant que tribunal international chargé de procéder à l'interprétation et à l'application du Traité révisé de Chaguaramas, acte constitutif du CARICOM, en appliquant telles règles du droit international susceptibles d'être applicables (article 217, paragraphe 1, du Traité révisé).

En qualité de juge de la CJC, la plus haute juridiction d'appel pour les appels formés, à l'échelon des pays membres, dans le cadre de la double compétence judiciaire qu'a instituée la CARICOM, le juge Pollard est appelé à interpréter et à appliquer un certain nombre de dispositions concernant les droits de l'homme qui figurent dans les constitutions nationales et qui trouvent leur fondement, notamment, dans la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et dans la Déclaration canadienne des droits, et de veiller à ce que les prononcés des tribunaux de chaque État, dans le cadre de cette double compétence judiciaire, tiennent compte systématiquement des engagements qui pèsent sur les États membres en vertu d'instruments internationaux édictant des règles en matière de droit international humanitaire et de droit international des droits de l'homme, à moins que le législateur n'ait exprimé explicitement l'intention qu'il en aille autrement.

Le juge Pollard dispose d'une compétence reconnue dans les domaines du droit international, tels que le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme, ainsi qu'une grande expérience dans une profession juridique qui présente un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour. Il possède l'expérience d'un juriste de droit international qui a pratiqué, pendant plus de quarante ans, au sein du système des Nations Unies, le droit des traités et, tout d'abord, en représentant le Guyana à la Conférence de Vienne sur le droit des traités (1968-1969). Le juge Pollard a également représenté le Guyana au sein du Comité spécial des Nations Unies pour la question de la définition de l'agression.

Le juge Pollard est un juriste disposant des qualités requises, qui est issu du système juridique de la *common law*. Il bénéficie, parmi ses confrères du barreau, au Guyana et à la Jamaïque, d'une considération générale qui a pris corps et s'est accrue au cours de trois décennies. À toutes les étapes de sa carrière juridique, il a été confronté à l'influence d'autres systèmes de droit, y compris le système de droit civil. C'est un citoyen

de la République du Guyana, et il n'est le ressortissant que de ce seul pays. Il possède une excellente maîtrise de l'anglais, qui est sa langue maternelle.

Le Gouvernement du Guyana attache la plus grande importance à la Cour et considère que le juge Pollard dispose des qualités et de l'expérience qui doivent lui permettre, s'il est élu, de contribuer utilement à l'œuvre de la Cour. Il fera bénéficier la Cour de sa vaste expérience des questions de droit international ainsi que des connaissances particulières qu'il a acquises dans le domaine judiciaire au sein de la plus haute juridiction d'appel de la CARICOM, dans le cadre de laquelle il a été amené à statuer sur des affaires de droit pénal et sur d'autres. La Communauté des Caraïbes s'est prononcée en faveur de la candidature du juge Pollard.

L'exposé des qualifications et la notice biographique, qui sont joints à la présente communication, apportent des précisions supplémentaires sur l'expérience et les mérites du candidat.

[...]

Exposé des qualifications

a) Le juge Duke Pollard est une personne jouissant d'une haute considération morale, connue pour son impartialité et son intégrité. Il réunit les conditions requises pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires en République du Guyana.

Le juge Pollard est un haut magistrat du siège de la Cour de justice des Caraïbes (CJC), la plus haute juridiction d'appel pour les appels formés à l'échelon des pays membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). La CJC exerce également une juridiction de premier degré en tant que tribunal international chargé de procéder à l'interprétation et à l'application du Traité révisé de Chaguaramas, acte constitutif de la CARICOM, en appliquant telles règles du droit international susceptibles d'être applicables (article 217, paragraphe 1, du Traité révisé).

En qualité de juge de la CJC, la plus haute juridiction d'appel pour les appels formés, à l'échelon des pays membres, dans le cadre de la double compétence judiciaire qu'a instituée la CARICOM, le juge Pollard est appelé à interpréter et à appliquer un certain nombre de dispositions concernant les droits de l'homme qui figurent dans les constitutions nationales et qui trouvent leur fondement, notamment, dans la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et dans la Déclaration canadienne des droits, et de veiller à ce que les prononcés des tribunaux de chaque État, dans le cadre de cette double compétence judiciaire, tiennent compte systématiquement des engagements qui pèsent sur les États membres en vertu d'instruments internationaux édictant des règles en matière de droit international humanitaire et de droit international des droits de l'homme, à moins que le législateur n'ait exprimé explicitement l'intention qu'il en aille autrement. Il s'agit là d'une règle posée par l'article 27 de la Convention de Vienne sur le droit des traités, sous réserve des dispositions de l'article 46 de celle-ci.

Le juge Pollard dispose d'une compétence reconnue dans les domaines du droit international, tels que le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme, ainsi qu'une grande expérience dans une profession juridique qui présente un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour. Il possède l'expérience d'un juriste de droit international qui a pratiqué, pendant plus de quarante ans, au sein du système des Nations Unies, le droit

des traités et, tout d'abord, en représentant le Guyana à la Conférence de Vienne sur le droit des traités (1968-1969). Une expérience de cet ordre présente un intérêt considérable dès lors qu'il s'agit de procéder à l'interprétation et à l'application de règles en matière humanitaire ou touchant les droits de l'homme qui figurent normalement dans les instruments de droit international pertinents, à savoir les Conventions de Genève de 1949, le Statut de Rome, ainsi que de nombreux traités ou conventions internationales portant sur les droits de l'homme, élaborés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

Au cours de sa carrière, en tant que praticien du droit international, le juge Pollard a représenté le Guyana au sein du Comité spécial des Nations Unies pour la question de la définition de l'agression. Il a été appelé à exercer officiellement les fonctions de président (a.i.) et de vice-président de la Sixième Commission de l'Assemblée générale, et de rapporteur du Comité des relations avec le pays hôte. Il a aussi représenté le Guyana au sein de toutes les autres commissions de l'Assemblée générale, à l'exception de la Cinquième Commission. De par son expérience, le juge Pollard est à même d'apprécier, dans d'excellentes conditions, le contexte politique dans lequel sont conçus, débattus et élaborés les instruments internationaux en matière humanitaire ou touchant les droits de l'homme. Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale et la résolution 3314 (XXIX) de l'Assemblée générale constituent, à cet égard, des exemples remarquables.

Le juge Pollard est également un juriste disposant des qualités requises, issu du système juridique de la *common law* et qui bénéficie, parmi ses confrères du barreau, au Guyana et à la Jamaïque, d'une considération générale qui a pris corps et s'est accrue au cours de trois décennies. À toutes les étapes de sa carrière juridique, il a été confronté à l'influence d'autres systèmes de droit, y compris le système de droit civil.

b) La candidature du juge Duke Pollard répond aux exigences prévues au paragraphe 3 b), i) et ii), de l'article 36 du Statut de Rome. En tant que magistrat du siège de la Cour de justice des Caraïbes, il dispose de l'expérience et des connaissances spécialisées qu'exige le traitement d'affaires pénales et d'autres affaires. Étant donné que le juge Pollard réunit les conditions requises pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires au Guyana, le Gouvernement du Guyana présente en conséquence sa candidature à un siège de juge de la Cour pénale internationale. Pour les besoins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut, la candidature du juge Pollard est présentée au titre de la liste B.

L'expérience antérieure du juge Pollard en qualité de président (a.i.) du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et de représentant du Guyana au sein de la Troisième et de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies le désigne tout particulièrement pour mesurer l'importance et la portée des règles en matière humanitaire ou touchant les droits de l'homme sur les populations autochtones, les populations non autonomes et les nouveaux pays émergents de la communauté internationale.

Le juge Pollard, en tant que conseiller juridique de la Communauté des Caraïbes, a organisé et guidé la participation de la CARICOM à plusieurs conventions internationales portant sur les droits de l'homme, conçues, débattues et élaborées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, y compris l'acte constitutif de la Cour pénale internationale, le Statut de Rome. L'association du juge Pollard à ce processus a impliqué, pour les besoins des négociations, la préparation d'instructions appropriées à l'intention des délégations représentant tel ou tel État membre de la CARICOM ou bien, en tant que de besoin, du Secrétariat de cette dernière.

Le juge Pollard est également un spécialiste de droit public bien connu dans la sphère du droit international, car il a écrit plusieurs ouvrages et articles portant sur le droit international et la protection des petits États qu'ont publiés des maisons d'édition et des revues de premier plan dans le domaine du droit international comme, par exemple,

Oxford University Press, la Caribbean Law Publishing Company, l'International and Comparative Law Quarterly Review, le Commonwealth Law Journal, la Texas Law Review, la San Diego Law Review et le Caribbean Yearbook of International Relations.

Le juge Pollard est un citoyen de la République du Guyana, et il n'est le ressortissant que de ce seul pays. Il possède une excellente maîtrise de l'anglais, qui est sa langue maternelle. Le juge Pollard appartient au sexe masculin.

Renseignements personnels

Nationalité : Guyana

Profession

Juriste, avocat spécialisé dans le droit interne et le droit international

Éducation

- Queen's College (Guyana).
- London University B.A. (Hons.), LL.B. (Hons.).
- Université McGill, maîtrise en droit international.
- New York University, maîtrise en droit international.
- Norman Manley Law School, Legal Education Certificate.

Distinctions académiques

- Lionel Luckhoo Memorial Prize (University College of Wisconsin, 1959).
- Membre de l'Institut de droit comparé et de droit étranger (Université McGill, 1966).
- Fellow, Centre for International Affairs (New York University, 1970).

Spécialisations professionnelles

- Publiciste/internationaliste
- Droit des industries extractives, droit économique international
- Droit de la mer
- Droit des institutions internationales
- Droit des traités
- Droit international général
- Droit relatif à l'intégration économique

Associations professionnelles

- Membre du Barreau jamaïcain

- Membre du Barreau du Guyana
- Membre du British Institute of International and Comparative Law
- Membre de l'American Society of International Law

Réalisations notables

- A collaboré à la définition et à la promotion du concept de zone économique exclusive (troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer).
- A rédigé les protocoles et le traité amendant le Traité portant création de la Communauté des Caraïbes (1994-2000).
- A collaboré à la rédaction de l'Accord portant création de la Cour de justice des Caraïbes et de ses autres instruments constitutifs.
- À élaboré le projet d'accord portant création de l'Association des États des Caraïbes.
- Chargé de la préparation des documents de voyage délivrés par l'ONU aux Namubiens.
- Chargé de définir le mandat du Comité des relations avec le pays hôte de l'ONU (Président par intérim de la Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa vingt-sixième session).

Participation à des conférences et réunions intergouvernementales

1974 - 1982 Représentant du Secrétariat de l'International Bauxite Association (IBA) aux réunions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), y compris la Conférence de négociation du Fonds commun, Genève, septembre 1979, février 1980.

Représentant du Secrétariat de l'IBA à plusieurs réunions d'associations de producteurs organisées sous les auspices d'institutions des Nations Unies.

Représentant de l'IBA aux fins de l'établissement de relations avec l'ONU, et en particulier avec la CNUCED et le Conseil économique et social, y compris sa Commission des ressources naturelles, au Siège de l'ONU à New York ; avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), au siège de Washington; avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), au siège de Vienne; avec le Conseil intergouvernemental des pays exportateurs de cuivre (CIPEC), au siège de Paris; et avec la CNUCED, au siège de Genève.

1973 - 1974 Conseiller juridique de la délégation du Guyana aux négociations bilatérales concernant les transports aériens avec le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la France et le Brésil.

Conseiller juridique de la délégation du Guyana à la réunion des pays producteurs de bauxite (Conakry, 1974).

1970 - 1973 Représentant du Guyana aux réunions ci-après:

- Groupe de travail chargé de rédiger l'instrument portant création de la Communauté et du Marché commun des Caraïbes.
- Comité des relations avec le pays hôte de l'ONU.
- Commission préparatoire de la Conférence spécialisée des pays des Caraïbes sur le droit de la mer (Colombie).

- Réunion des pays des Caraïbes membres du Commonwealth sur le droit de la mer (Kingston, Jamaïque).
 - Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, cinquième session (New York).
 - Réunion des représentants des pays des Caraïbes à la Conférence sur le droit de la mer (Caracas).
 - Comité des fonds marins de l'ONU, session de printemps (New York).
 - Conférence spécialisée des Ministres des affaires étrangères des pays des Caraïbes sur le droit de la mer (République dominicaine).
 - Comité des fonds marins de l'ONU, session d'été (Genève).
 - Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer (Caracas).
 - Sixième Commission, vingt-cinquième et vingt-sixième sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies.
- 1969
- Comité des fonds marins de l'ONU, sessions de printemps et d'été (Genève).
 - Comité spécial pour la question de la définition de l'agression (quatrième session, New York).
 - Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (quatrième session, Genève).
 - Comité spécial pour la question de la définition de l'agression (deuxième session, New York).
 - Conférence des Nations Unies sur le droit des traités (deuxième session, Vienne).
 - Sixième Commission, vingt-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.
- 1968
- Conférence des Nations Unies sur le droit des traités (première session, Vienne).
 - Sixième Commission, vingt-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.
 - Séminaire régional des Nations Unies sur le droit international (Quito).
 - Comité spécial pour la question de la définition de l'agression (Genève, juin/juillet).
 - Envoyé extraordinaire et plénipotentiaire dans le Sud-Ouest africain (Mission de l'ONU en Namibie).
- 1967
- Sixième Commission, vingt-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (New York).
 - Conseil des Nations Unies pour la Namibie.

Interventions spécialisées lors de conférences et réunions non gouvernementales

- 1970 Conférencier, Table ronde Pacem in Maribus sur le droit de la mer (Malte, 1970 et 1971).

- 1971 Conférencier, Une constitution pour les océans, Centre for the Study of Democratic Institutions (Santa Barbara, Californie, 1971).
Conférencier, Conférence sur le sort des océans, Villanova University (Pennsylvanie, 1972).
Participant, Colloque des Nations Unies sur la discrimination raciale (Yaoundé, Cameroun, 1971).
Conférencier, Table ronde Pacem in Maribus (Malte, 1972).
- 1972 Participant, Séminaire des États du Golfe et des États des Caraïbes sur le droit de la mer (Caracas, Venezuela, 1972).
Conférencier, La liberté de la recherche scientifique marine, Centre for Marine Affairs (San Diego, Californie, 1972).
Conférencier, Table ronde sur le droit de la mer (University of Rhode Island, 1973).
- 2002/2003 Membre du Groupe d'experts des Ministres de la justice des pays du Commonwealth sur la séparation du Comité judiciaire du Privy Council.

Carrière professionnelle

Postes fonctionnels

- Depuis février 2005 Juge à la Cour de justice des Caraïbes.
- Janvier 2003 - 2005 Directeur du Comité de rédaction des lois de la CARICOM.
- 1996 - 2002 Jurisconsulte chargé de la Division du développement du droit et des institutions, Secrétariat de la CARICOM.
- 1992 Associé principal, Pollard, Lee Clarke and Campbell.
- Depuis 1984 Consultant pour plusieurs projets concernant le droit international: Organisation des Nations Unies, Secrétariat du Commonwealth, Caribbean Law Institute et Secrétariat de la Communauté des Caraïbes.
- 1978 Président du Comité de gestion de l'International Bauxite Association.
- 1974 - 1980 Conseiller juridique, International Bauxite Association.
- 1972 - 1974 Secrétaire général par intérim du Ministère des affaires étrangères du Guyana.
- 1972 - 1974 Conseiller juridique du Ministère des affaires étrangères du Guyana.
- 1970 - 1974 Ministre-conseiller, Mission permanente du Guyana auprès de l'Organisation des Nations Unies.
- 1961 - 1965 Chargé de cours, Queen's Royal College, University of the West Indies (Trinidad).

Postes de représentation

- 1971 Président par intérim et Vice-Président de la Sixième Commission, vingt-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

- 1970 Président par intérim et Président du Comité pour la délivrance de documents de voyage de l'ONU en Namibie.
- Rapporteur, Comité des relations avec le pays hôte, vingt-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Contrats de consultant

a) Services consultatifs

- 1986 Évaluation du Programme d'assistance technique du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, New York.
- Conseiller du Gouvernement du Bangladesh sur les accords relatifs aux investissements étrangers, Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, New York.
- 1987 Coordination de l'élaboration du Programme de lutte contre l'abus des drogues, Secrétariat CARICOM/Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus de drogues, 1987.
- 1989 Évaluation du projet d'amélioration de l'administration de la justice dans les Caraïbes, AID des États-Unis.
- Janvier 1993 Coordination du projet d'enquête sur le droit commercial dans les pays de la CARICOM, Caribbean Law Institute.
- Juillet 1993 Conseiller du Gouvernement de la Grenade sur la délimitation de la frontière maritime avec la Trinité-et-Tobago, Secrétariat du Commonwealth, Londres.
- Conseiller de la Communauté des Caraïbes sur différentes questions liées au droit international.

b) Études

- 1977 Étude des aspects institutionnels et juridiques des associations de producteurs: Plan d'action pour la coopération économique, Organisation des Nations Unies.
- 1981 Élaboration des documents en vue de l'atelier sur la réglementation et la négociation avec les sociétés transnationales, Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, Ghana.
- 1983 Rédaction de documents relatifs à la souveraineté permanente sur les ressources naturelles, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), Buenos Aires (Argentine).
- 1985 Étude sur les processus décisionnels à la CARICOM, Secrétariat de la CARICOM.
- 1986 Étude sur les législations des pays de la CARICOM concernant les drogues dangereuses, Secrétariat de la CARICOM.
- 1990 Analyse du cadre législatif et financier des industries minières dans les pays de la CARICOM, Secrétariat du Commonwealth, Londres.
- Analyse de la législation environnementale dans les pays des Caraïbes membres du Commonwealth, Caribbean Law Institute.

- Mars 1991 Analyse de la législation concernant les forêts et de la législation environnementale connexe à Montserrat, projet FAO/CARICOM, Plan d'action forestier tropical pour l'Amérique central.
- Novembre 1991 Analyse de la législation concernant les forêts et de la législation environnementale connexe à Antigua-et-Barbuda, projet FAO/CARICOM, Plan d'action forestier tropical pour l'Amérique central.
- Août-septembre 1992 Analyse de la législation concernant les forêts et de la législation environnementale connexe à la Grenade, projet FAO/CARICOM, Plan d'action forestier tropical pour l'Amérique central.
- Novembre 1992 Analyse de la législation concernant les forêts et de la législation environnementale connexe à Saint-Vincent-et-les Grenadines, projet FAO/CARICOM, Plan d'action forestier tropical pour l'Amérique central.
- Novembre 1992 Analyse des droits concernant l'établissement et la prestation de services à la CARICOM, Secrétariat de la Communauté des Caraïbes.
- 1989 Étude sur la zone économique exclusive des pays des Caraïbes membres du Commonwealth, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Rome.

c) Rédactions de traités

- 1979 Élaboration de l'Acte constitutif de l'Association des producteurs de bananes des pays ACP, Secrétariat des pays ACP/CNUCED.
- 1988/1989 Rédaction de la Convention relative aux zones économiques exclusives des pays de la CARICOM, Secrétariat de la CARICOM; FAO, Rome.
- 1973 Collaboration à la rédaction du Traité de Chaguaramas.
- 1994 - 2000 Rédaction du Traité révisé de Chaguaramas, Protocoles I à IX, Secrétariat de la CARICOM.
- 1994 Rédaction de l'Acte constitutif de l'Association des États des Caraïbes, Secrétariat de la CARICOM.
- Rédaction de la Déclaration sur les principes relatifs aux relations du travail et aux relations industrielles, Secrétariat de la CARICOM.
- Rédaction de l'Accord de la CARICOM relatif à la sécurité sociale.
- 1995 Rédaction de l'Acte constitutif de la Caribbean Disaster Emergency Response Agency.
- Rédaction de l'Accord relatif au siège de la Cour de justice des Caraïbes et aux bureaux de la Commission régionale des services judiciaires et juridiques.
- Rédaction du règlement de la Commission régionale des services judiciaires et juridiques.
- Rédaction de l'Acte constitutif du Fonds d'investissement des Caraïbes.
- Rédaction du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la Cour de justice des Caraïbes et de la Commission régionale des services judiciaires et juridiques.

- 1996 Rédaction de l'Accord de la CARICOM sur la protection régionale de la justice.
Rédaction du règlement de la Cour de justice des Caraïbes (compétence originelle).
- 1997 Rédaction du règlement du personnel de l'Union des télécommunications des Caraïbes.
- 1998 Rédaction de l'Acte constitutif de l'Organisation régionale de normalisation et de contrôle de la qualité des Caraïbes.
- 2000 Rédaction de l'Accord portant création du Caribbean Climate Change Centre.
Rédaction de l'Accord portant création de l'Organisation régionale de normalisation et de contrôle de la qualité de la CARICOM.
Rédaction de la version révisée de l'Accord portant création de la Communauté des Caraïbes et du marché unique et de l'union économique de la CARICOM.
Rédaction de l'Accord portant création du Fonds d'affectation spéciale de la Cour de justice des Caraïbes.
- 2001 Rédaction de l'Accord portant création du Mécanisme des pêcheries de la CARICOM.

d) Rédaction de lois

- 1996 Collaboration à la rédaction du Règlement de la Cour de justice des Caraïbes (compétence en appel).
Collaboration à la rédaction du Règlement de la Cour de justice des Caraïbes (compétence originelle).
- 1997 Collaboration à la réaction du projet de loi type de la CARICOM sur la protection régionale de la justice.
- 2001 Collaboration à la rédaction du projet de loi sur la répression de la concurrence déloyale et la protection du consommateur.
- 2002 Collaboration à la rédaction de la Loi de la CARICOM sur les subventions et les droits antidumping.
Collaboration à la rédaction de la Loi sur le mouvement des facteurs dans la Communauté des Caraïbes.
- 2003 Rédaction du projet de loi modifiant le Traité portant création de la Communauté des Caraïbes.
Rédaction des statuts du Fonds d'affectation spéciale de la Cour de justice des Caraïbes.

Publications

Monographies

- “*The Caribbean Court of Justice: Closing the Circle of Independence*”, Caribbean Law Publishing Co. Ltd., Kingston, 2004

- “*The CARICOM System: Basic Instruments*”, Caribbean Law Publishing Co. Ltd, Kingston, 2003.
- “*The Caribbean Court of Justice: What it is; What it Does*”, Secrétariat de la CARICOM, 1999.
- “*The Environmental Laws of the Commonwealth Caribbean*”, Caribbean Law Institute, 1991-1992.
- “*The Legislative and Financial Framework of Mining Industries in Commonwealth Caribbean Countries*”, Secrétariat du Commonwealth, Londres, 1991.
- “*The Problem of Drug Abuse in Commonwealth Caribbean Countries*”, Secrétariat de la CARICOM, 1987.
- “*Law and Policy of Producers' Associations*”, Oxford University Press, 1984.
- “Proceedings of the International Conference on Bauxite”, *Metal Bulletin*, 1981.
- “*Institutional and Legal Aspects of Producers' Associations*”, Organisation des Nations Unies, 1977.
- “*The Annotated Treaty Establishing the Caribbean Community*” (en préparation).

Articles

- “Legal and Institutional Aspects of the International Bauxite Association”, *IBA Quarterly Review*, Vol. 1, No. 1, 1976.
- “The Guyana/Suriname Dispute in International Law”, *Caribbean Yearbook of International Relations*, A. W. Sijthoff, 1976.
- “Transnational Corporate Power and National Governments”, *IBA Quarterly Review*, Vol. 2, No. 1, 1977.
- “The International Seabed Authority”, *Caribbean Yearbook of International Relations*, A. W. Sijthoff, 1977.
- “Dynamics of Determinations in Producers' Associations”, *Texas International Law Journal*, été 1980.
- “Transfer of Technology in the Bauxite Industry: Proceedings of the International Conference on Bauxite”, *Metal Bulletin*, 1981.
- “Exchange of Information between Host Countries and Transnational Corporations: Proceedings of the International Conference on Bauxite”, *Metal Bulletin*, 1981.
- “*Mining Ventures in Developing Countries*”, Book Review, Natural Resources Forum (Organisation des Nations Unies), Vol. 70, No. 1, 1983.
- “Conflict Resolution in Producers' Associations”, *International and Comparative Law Quarterly Review*, Londres, 1982.
- “*Long-term Bauxite Sales Contracts*”, Forum sur les ressources naturelles (Organisation des Nations Unies), Vol. 9, No. 1, 1985.
- “The Common Fund: Illusion and Reality”, *IBA Quarterly Review*, Vol. 8, No. 2, 1982.
- “The Exclusive Economic Zone: The Elusive Consensus”, *San Diego Law Review*, Vol. 12, No. 3, avril 1975.
- “*Institutional and Legal Aspects of the Caribbean Community*”, Caribbean Studies (University of Puerto Rico), Vol. 14, No. 1, avril 1974.

- “*The Patrimonial Sea or Economic Zone of Exclusive Jurisdiction*”, Caribbean Study Project, International Ocean Institute, Royal University of Malta, 1973.
- “*Ocean Debate in the United Nations: Fate of the Oceans*”, Villanova University Press, 1972.
- “An Ocean Regime: Perspective of a Developing Country”, in *Proceedings: Pacem in Maribus Convocation*, Royal University of Malta, 1972.
- “*Namibia: Challenge and Response*”, Objectif Justice (Organisation des Nations Unies), avril-juin 1971.
- “*Racial Discrimination: The Guyana Response*”, Document de l'ONU SO 216/3 (21) WP2.
- “Protection of National Governments from Transnational Corporations”, in *Proceedings of the Commonwealth Law Society*, Kingston, 1986.
- “*Problems of Drug Abuse in Commonwealth Caribbean Countries: Caribbean Perspective*”, Nos. 37/8.
- “*The CARICOM Enterprise Regime*”, Commercial Law Survey, Caribbean Law Institute (sous presse).
- “CSME - Legal Implications”, *CARICOM Perspective*, No. 65, juin 1995.
- “Chaguaramas Revisited: Institutional Developments Since 1973”, *CARICOM Perspective*, juin 1996.
- “International Law and the Protection of Small States”, in *The Caribbean Integration Process*, K. Hall (ed.), Ian Randle Publishers Ltd., 2007.
- “The Caribbean Community: Restructuring for the New Millennium”, *CARICOM Perspective*, juin 1998.
- “*Some Implications of Investing the Caribbean Court of Justice with Original Jurisdiction*”, Secrétariat de la Communauté des Caraïbes, 2000.
- “The Caribbean Court of Justice: Challenge and Response”, in *CARICOM Single Market & Economy*, K. Hall (ed.), Ian Randle Publishers Ltd., 2007.
- “*The Caribbean Court of Justice in Regional Economic Development: Governance in the Age of Globalisation*”, Ian Randle Publishers, Kingston, 2003.
- “*The Caribbean Court of Justice: Perception and Reality*”, Secrétariat de la CARICOM, 2002.
- “*The Original Jurisdiction of the Caribbean Court of Justice*”, document présenté au trentième cours de droit international organisé par le Comité juridique interaméricain de l'Organisation des États américains, Rio de Janeiro, 19 août 2002.
- “The Caribbean Court of Justice in Regional Economic Development”, in *CARICOM Single Market & Economy*, K. Hall (ed.), Ian Randle Publishers Ltd., 2007.
- “*Implications of Sovereignty of Member States whose Regional Court assumes Supranational Jurisdiction*”, document présenté au Groupe d'experts des Ministres de la justice des pays du Commonwealth sur la séparation du Comité judiciaire du Privy Council, juin 2003.
- “*Supranationality and Regional Integration Courts*”, document présenté au trentième cours de droit international organisé par le Comité juridique interaméricain de l'Organisation des États américains, Rio de Janeiro, 18 août 2003.

- “The Revised Treaty of Chaguaramas”, in *CARICOM Single Market & Economy – Genesis and Prognosis*, K. Hall et M. Chuck-a-Sang (eds.), Ian Randle Publishers, Kingston 2007.
- “The Caribbean Court of Justice: Innovation in Functional Cooperation”, in *Caribbean Community in Transition: Functional Cooperation as a Catalyst for Change*, K. Hall et M. Chuck-a-Sang, Ian Randle Publishers, Kingston, 2008.
- “*New Directions in International Adjudication, Arbitration & Mediation in ACP-EU Relations*”, Association for International Arbitration, Maku Publishers 2008, p. 83.
- “The CCJ, CSME & The Private Sector”, in *CARICOM Single Market & Economy*, K. Hall (ed.), Ian Randle Publishers Ltd. 2007.
- “Amending the Treaty of Chaguaramas”, in *The Caribbean Community - Beyond Survival*, K. Hall, Ian Randle Publishers, Kingston, 2001.
- “Revisiting Chaguaramas: Institutional Development”, in *The Caribbean Community - Beyond Survival*, K. Hall, Ian Randle Publishers, Kingston, 2001.
- “CARICOM in the New Millennium”, in *The Caribbean Community - Beyond Survival*, K. Hall, Ian Randle Publishers, Kingston, 2001.
- “Unincorporated Treaties and Small States”, *Commonwealth Law Bulletin*, Vol. 33, No. 4, décembre 2007.
- “*Interrelationship between Community and National Competition Rules*”, document présenté aux juges de la Cour suprême de la Jamaïque le 24 octobre 2007 (à paraître).
- “Juridical and Constitutional Implications of CARICOM Treaty Practice”, *Commonwealth Law Bulletin*, Vol. 35, No. 1, mars 2009.
- “*Interstate Disputes Resolution in the CCJ*”, document présenté au Brandeis Institute for International Judges Conference 2009, Port of Spain, Trinité-et-Tobago, 5-8 janvier 2009.
- “*The Caribbean Court of Justice: A Learning Experience for the International Criminal Court?*”, document présenté au séminaire parlementaire régional sur le thème “La justice internationale et la sécurité: le rôle de la Cour pénale internationale”, 7 juin 2008, Paramaribo, Suriname (à paraître).